RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Québec

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Direction de la planification et des priorités stratégiques

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3037
Télécopieur : 418 380-2142
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination

Direction de la planification et des priorités stratégiques

Conception graphique

matteau parent
graphisme et communication

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-62650-3 (imprimé)
ISBN 978-2-550-62651-0 (PDF)
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Imprimé sur du Rolland Enviro100,
contenant 100 % de fibres recyclées
postconsommation

100 %

Lettre du ministre

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement

Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport a été réalisé selon les modalités de reddition de comptes prévues par la Loi sur l'administration publique et il rend compte des résultats obtenus au regard des priorités de travail 2010-2011 du Ministère, établies en lien avec les recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et du plan stratégique du Ministère. Il présente également les résultats de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) relativement à son plan d'action.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) a été dissous cette année. Cette unité autonome de gestion avait été mise en place en 2001 en vertu de la Loi sur l'administration publique et comportait certains avantages qui ne se matérialisaient plus dans le contexte actuel. Aussi a-t-il été convenu, dans la poursuite de l'objectif d'une saine gestion des dépenses, d'abolir ce centre et d'intégrer ses activités à celles du Ministère.

Les résultats présentés dans ce rapport témoignent de la contribution du Ministère au développement et à la valorisation du secteur bioalimentaire. Cet apport est d'une importance stratégique compte tenu du rôle majeur que jouent l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture commerciales dans la prospérité économique de l'ensemble des régions du Québec.

Je remercie tous les membres du personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui, par leur travail, leur professionnalisme et leur dévouement, ont permis d'atteindre les résultats énoncés dans ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec et
député d'Abitibi-Est,

Pierre Corbeil

Québec, septembre 2011

Lettre du sous-ministre

Monsieur Pierre Corbeil

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
et de la région du Nord-du-Québec
Député d'Abitibi-Est
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous soumets le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique. Vous y trouverez le bilan des activités réalisées au regard des priorités de travail découlant des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), ainsi que le bilan des activités de la sixième année du plan stratégique en vigueur au Ministère.

Ce rapport fait également état des résultats du plan d'action de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) et du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013.

À sa lecture, la population québécoise et les parlementaires pourront apprécier les résultats obtenus par le Ministère au regard de ses objectifs. Vous trouverez ci-après les déclarations attestant la validité de l'information qu'il contient.

Je tiens à remercier le personnel du Ministère pour le travail accompli au cours de la dernière année. Les résultats atteints témoignent de l'excellence de son travail et de son dévouement pour le secteur bioalimentaire du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,

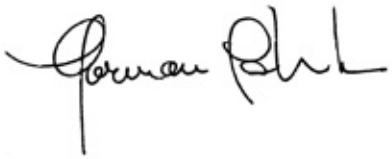

Norman Johnston

Québec, septembre 2011

Déclaration de la direction du Ministère

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les contrôles qui s'y rapportent sont de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé, conformément aux normes d'examen généralement reconnues, les explications et les résultats présentés dans ce rapport et lui a remis un compte rendu favorable à cet égard.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans ce rapport et des contrôles qui s'y rapportent.

Par conséquent, nous déclarons que le présent rapport annuel de gestion est fiable et fait état de la situation au 31 mars 2011.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

> Norman Johnston
Sous-ministre

> Bernard Verret
Sous-ministre adjoint
Direction générale des politiques agroalimentaires

> Dominique Fortin
Sous-ministre associée
Directrice générale
Transformation Alimentaire Québec

> Daniel Roy
Directeur général
Direction générale des services à la gestion

> Hélène Vincent
Sous-ministre adjointe
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales
Responsable de l'Institut de technologie agroalimentaire

> Michel Bonneau
Sous-ministre adjoint
Direction générale du développement régional
et du développement durable

> Madeleine Fortin
Sous-ministre adjointe
Direction générale de la santé animale et de l'inspection
des aliments

Québec, août 2011

Rapport de validation de la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne

Monsieur Norman Johnston

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 12e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous nous aviez confié, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne (DEPVI) a participé aux travaux du comité de lecture du *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. Les travaux de ce comité ont porté sur la pertinence et la cohérence des informations présentées dans ce rapport.

Sur la base d'une analyse de risques, la DEPVI a également examiné des résultats et des explications afférentes contenus dans ce rapport. Rappelons que le Ministère rend compte de sa planification stratégique actuelle depuis six ans et que les travaux de validation de la DEPVI portant sur les rapports annuels de gestion du Ministère et de TRANSAQ en ce qui concerne les dernières années ont démontré un faible niveau de risques quant au caractère plausible des résultats présentés et des explications s'y rattachant.

Nos travaux de validation ont été conduits conformément aux normes d'examen généralement reconnues et ils ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation ou à évaluer le contrôle interne. En ce sens, ils ne constituent pas une vérification.

Au terme de notre mandat et en fonction de l'analyse de risques que nous avons menée, nous concluons que les résultats et les explications afférentes présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de Transformation Alimentaire Québec sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne,

Simon Côté

Québec, le 5 juillet 2011

TABLE DES MATIÈRES

Introduction p. 11

I. L'année 2010-2011 en bref p. 12

Faits saillants p. 14

II. Présentation du Ministère p. 16

Mission p. 18

Clientèles p. 18

Champs d'activité p. 19

Organisation administrative p. 20

Ressources humaines p. 20

Ressources financières p. 21

III. Performance du secteur bioalimentaire en 2010 p. 24

IV. Résultats 2010-2011 au regard des priorités de travail du Ministère p. 28

Agriculture et alimentation **p. 30**

- 1. Mise en valeur des aliments d'ici p. 30
- 2. Offre d'aliments sains p. 31
- 3. Protection de l'environnement p. 33
- 4. Compétitivité sectorielle p. 34
- 5. Agriculture performante p. 35
- 6. Savoir et innovation p. 36
- 7. Sécurité du revenu agricole p. 37
- 8. Mise en marché collective p. 37
- 9. Protection du territoire agricole p. 37
- 10. Gouvernance p. 38

Pêches et aquaculture commerciales **p. 40**

- 11. Compétitivité p. 40
- 12. Commercialisation p. 42
- 13. Concertation et reconnaissance p. 43

V. Résultats 2010-2011 au regard de la planification stratégique 2005-2008 p. 44

Aperçu du Plan stratégique 2005-2008 **p. 46**

Développement économique et régional **p. 47**

- 1. Diversification et valeur ajoutée p. 47
- 2. Services-conseils agricoles en région p. 50
- 3. Recherche et innovation technologique p. 51
- 4. Formation, main-d'œuvre et relève p. 52

Sécurité des aliments et santé animale **p. 56**

- 5. Traçabilité p. 56
- 6. Surveillance de la santé animale p. 57
- 7. Maîtrise des risques alimentaires p. 58

Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse **p. 59**

- 8. Agroenvironnement p. 59
- 9. Aquaenvironnement p. 61

Relations fédérales-provinciales et commerciales **p. 61**

- 10. Politique agricole canadienne p. 62
- 11. Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture p. 62
- 12. Négociations commerciales et règlement des différends p. 64

Modernisation et qualité des services **p. 64**

- 13. Modernisation des interventions p. 64
- 14. Services en ligne p. 66
- 15. Qualité des services et planification des ressources humaines p. 67

ANNEXES

Annexe I.	Résultats 2010-2011 de Transformation Alimentaire Québec	p. 70
Annexe II.	Résultats 2010-2011 au regard du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013	p. 84
Annexe III.	Exigences législatives et gouvernementales	p. 106
Annexe IV.	Lois administrées	p. 118
Annexe V.	Pour nous joindre	p. 118
Organigramme au 31 mars 2011		

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) couvre la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011. Il a été préparé conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'administration publique.

La première partie de ce rapport expose les faits saillants de l'année 2010-2011 au Ministère.

La deuxième partie décrit les activités du Ministère, tandis que la troisième partie répertorie les principaux indicateurs de rendement du secteur bioalimentaire québécois en 2010.

La quatrième partie dresse un bilan des activités menées à l'égard des priorités de travail ministérielles 2010-2011. Enfin, la cinquième partie rappelle les principaux éléments du Plan stratégique 2005-2008 et brosse un tableau des résultats obtenus à l'égard de chacun des objectifs inscrits dans ce plan.

Les résultats de l'unité autonome de services du Ministère, Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ), sont joints en annexe. On y trouve également les résultats obtenus en relation avec le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013 ainsi que le suivi des différentes exigences législatives et gouvernementales.

I.

L'ANNÉE 2010-2011 EN BREF

Faits saillants

Nouveau Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec

Le Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec (LEPAQ) a été inauguré le 22 juin 2010. Construit au coût de 21,3 millions de dollars, il renforce l'expertise en matière de pathologie animale au Québec et permet de maintenir notre capacité à répondre rapidement aux problématiques liées à l'apparition de nouvelles maladies. Doté d'équipements modernes et efficaces, à la fine pointe de la technologie, ce nouveau laboratoire est résolument tourné vers l'avenir. Il respecte les lignes directrices en matière de biosécurité de même que les normes de confinement prescrites par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Création d'un fonds d'investissement de 75 millions de dollars pour la relève agricole

Le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), annoncé le 14 juillet 2010, vise à combler les besoins en capital des jeunes Québécois souhaitant s'établir en agriculture hors du cadre du transfert d'une entreprise familiale. L'objectif du FIRA est d'augmenter le nombre de démarrages et d'établissements en agriculture de l'ordre de 60 projets par année.

En activité depuis mars 2011, le FIRA, unique en Amérique du Nord, se démarque par ses produits de financement novateurs pour le secteur et son accessibilité à toutes les régions et productions agricoles. Les trois produits offerts sont le prêt subordonné, le capital-actions et la location-achat de terres agricoles.

Trois partenaires financiers y injectent chacun 25 millions de dollars, soit le Fonds de solidarité FTQ, Capital régional et coopératif Desjardins et le gouvernement du Québec. Ce fonds compte donc un actif total de 75 millions de dollars.

Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles

La Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles a été mise en œuvre en novembre dernier afin d'atténuer l'impact des modifications apportées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), prévues au Plan de redressement de La Financière agricole du Québec. Par cette stratégie, le Ministère vise à renforcer la capacité des entreprises et des secteurs de production à évoluer et à croître dans un environnement d'affaires compétitif.

Cette stratégie s'adresse aux entreprises en difficulté financière et actives dans les secteurs de production visés par le Plan de redressement, soit ceux couverts par l'ASRA. Elle comporte un ensemble de mesures d'aide individuelle qui visent l'amélioration de la capacité de gestion des entreprises et l'accélération des investissements nécessaires pour accroître leur performance économique et financière.

Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Le 11 novembre 2010, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a rendu publique la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, intitulée « Pour UNE santé bien pensée ! ». Cette stratégie mise sur la concertation pour améliorer la santé et le bien-être des animaux du Québec et, de ce fait, la santé humaine, l'économie et l'environnement. Elle vise principalement la santé et le bien-être des animaux d'élevage, mais une attention particulière est portée au bien-être des animaux de compagnie et de loisir. La stratégie tient compte de la vitalité du bioalimentaire ainsi que du développement durable et prévoit une diversité d'approches selon les secteurs afin de favoriser les bonnes pratiques d'élevage.

La stratégie a été élaborée avec les partenaires du Ministère, qui sont invités à se concerter, notamment au regard de la prévention et de la détection des maladies animales.

Centre d'expertise fromagère du Québec

Le Centre d'expertise fromagère du Québec a pris forme à l'automne 2010. Ce centre a pour objectif de permettre d'améliorer la qualité des fromages québécois ainsi que d'augmenter le niveau de salubrité et d'innocuité des fromageries. Il offre aussi un soutien en matière de gestion aux fromageries. Des sessions de formation sont également prévues pour les fromagers.

Le MAPAQ appuie ce projet, entre autres, par le paiement du salaire du directeur expert, l'hébergement du Centre à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de Saint-Hyacinthe, et une enveloppe budgétaire pour les deux prochaines années.

Accès aux tablettes pour les produits bioalimentaires québécois

Des tables de travail sectorielles ont été mises en œuvre en août et septembre 2010 afin d'identifier des pistes de solution pour accroître la place des produits bioalimentaires québécois sur les tablettes des grandes chaînes d'alimentation. Y ont été invités les acteurs directement impliqués dans la commercialisation des produits, tant du côté de l'offre que de celui de la demande : producteurs, pêcheurs, transformateurs, distributeurs et détaillants propriétaires affiliés. Les travaux ont fait ressortir nombre de problématiques, lesquelles seront approfondies au cours de la prochaine année avant l'établissement des solutions à mettre en œuvre pour aplanir les difficultés.

II.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Au Québec, la responsabilité du développement de l'industrie bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le secteur bioalimentaire regroupe les activités économiques suivantes :

- la production agricole ;
- la pêche et l'aquaculture commerciales (en eau salée et en eau douce) ;
- la transformation des aliments et des boissons ;
- le commerce des aliments (distribution et détail) ;
- l'hôtellerie, la restauration et les établissements.

Mission

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Clientèles

Le Ministère intervient à l'égard des clientèles suivantes :

- producteurs agricoles ;
- pêcheurs et aquaculteurs ;
- transformateurs alimentaires ;
- distributeurs et détaillants en alimentation ;
- restaurateurs et services alimentaires ;
- consommateurs ;
- étudiants du domaine agroalimentaire ;
- vétérinaires et professionnels du secteur ;
- universités et centres de recherche et d'expertise ;
- municipalités.

Champs d'activité

Pour s'acquitter de sa mission, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur bioalimentaire. Le Ministère et ses organismes interviennent sur trois plans :

Appui professionnel

- Services-conseils aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire
- Soutien aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire
- Expertise en matière d'innovation scientifique et technologique
- Formation collégiale et professionnelle
- Promotion de la sécurité des aliments
- Veille économique et commerciale
- Relations fédérales-provinciales et commerciales

Encadrement réglementaire

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires
- Protection phytosanitaire des cultures, santé et bien-être des animaux (y compris la traçabilité)
- Enregistrement des entreprises agricoles
- Délivrance des permis aux établissements alimentaires et en aquaculture
- Protection du territoire et des activités agricoles par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- Mise en marché collective des produits de l'agriculture et de la pêche par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
- Protection de l'authenticité des produits et des désignations par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

Appui financier

- Aide à l'investissement en agroenvironnement et en aquaenvironnement
- Aide régionale aux entreprises agricoles et aux entreprises de transformation alimentaire
- Financement des entreprises de pêche
- Aide à l'amélioration de la santé animale et à la traçabilité des aliments
- Appui à la recherche et à l'innovation
- Soutien à la concertation sectorielle et régionale
- Crédit de taxes foncières agricoles
- Soutien à la promotion des produits québécois
- Aide aux transformateurs exportant des produits alimentaires québécois à l'étranger
- Assurance (gestion des risques), financement agricole, aide à l'établissement et à l'investissement en capital de risque par La Financière agricole du Québec (FADQ)
- Développement des pêches et de l'aquaculture commerciales
- Soutien dans l'amélioration de l'assurance qualité en entreprise
- Soutien au développement des produits distinctifs (comme les appellations d'origine contrôlées)

Organisation administrative

Pour réaliser sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Direction générale du développement régional et du développement durable ;
- Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments ;
- Direction générale des politiques agroalimentaires ;
- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales ;
- Direction générale des services à la gestion ;
- Institut de technologie agroalimentaire (ITA) ;
- Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Pour en savoir davantage sur ces trois organismes, le lecteur est invité à consulter leurs rapports annuels de gestion et leurs sites Internet respectifs :

www.fadq.qc.ca
www.rmaaq.gouv.qc.ca
www.cptaq.gouv.qc.ca

Ressources humaines

Effectif

Au 31 mars 2011, le Ministère comptait 1 857 employés, dont 1 539 personnes à statut régulier et 318 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère était de 45 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 440, représentaient 23,7 % des employés.

Répartition du personnel régulier du Ministère au 31 mars 2011

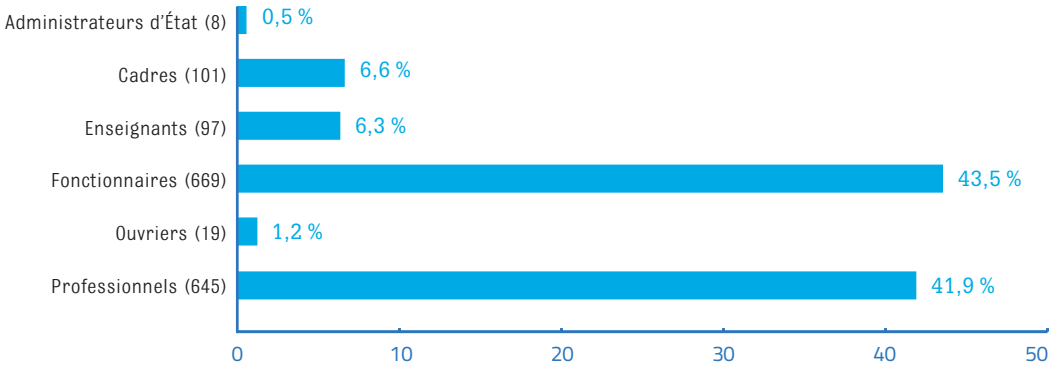

Présence marquée du Ministère en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois ; une proportion importante de son effectif travaille en région.
- Plus de 65 % de l'effectif régulier est situé hors du siège social de Québec.
- Plus de la moitié de l'effectif régulier se trouve en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.

Répartition de l'effectif régulier (1 539 personnes) du Ministère selon la localisation au 31 mars 2011

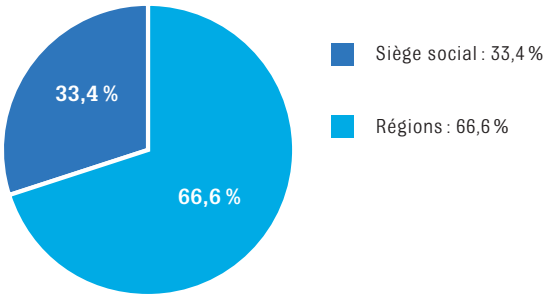

Formation et perfectionnement du personnel

En 2010-2011, le Ministère a consacré 3 837 jours et 1 166 613 $ à la formation afin de développer et de maintenir les savoirs de son personnel. Cette somme représente 1,1 % de sa masse salariale, ce qui respecte l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite en 2010-2011 s'élève à 123.

Ressources financières

En 2010-2011, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 1 057,2 millions de dollars (y compris les dépenses d'amortissement). Elles se répartissaient entre le Ministère et ses organismes.

Ventilation des dépenses 2010-2011

Ministère et organismes

- MAPAQ : 413,6 M $ (39,1 %)
- RMAAQ et CPTAQ : 13,6 M $ (1,3 %)
- FADQ : 630,0 M $ (59,6 %)

Total : 1 057,2 M $

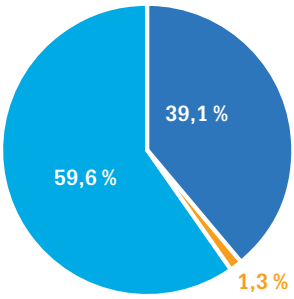

Répartition des dépenses 2010-2011

Ministère et organismes

- FADQ – Transfert : 630,0 M $ (59,6 %)
- MAPAQ – Salaires et fonctionnement : 181,5 M $ (17,2 %)
- MAPAQ – Transfert : 232,1 M $ (21,9 %)
- RMAAQ et CPTAQ – Salaires et fonctionnement : 13,6 M $ (1,3 %)

Total : 1 057,2 M $

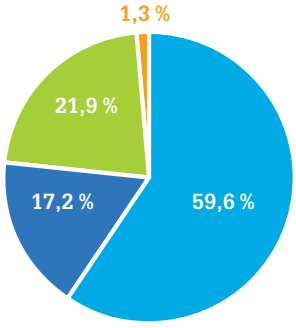

Le tableau suivant présente les ressources financières du programme budgétaire Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments pour les deux derniers exercices.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	EXERCICE 2009-2010	EXERCICE 2010-2011		ÉCART ENTRE LES DÉPENSES RÉELLES DES DEUX DERNIERS EXERCICES
	DÉPENSES RÉELLES[1]	BUDGET DES DÉPENSES	DÉPENSES RÉELLES[2]	
	(M$)			
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	237,6	270,0	252,8	15,2
Développement des entreprises de pêche et des entreprises aquacoles	23,6	20,6	20,0	(3,6)
Institut de technologie agroalimentaire	19,7	19,4	19,2	(0,5)
Sécurité des aliments et santé animale[3]	55,4	56,8	55,7	0,3
Direction et services à la gestion	53,5	54,0	53,0	(0,5)
TOTAL	**389,8**	**420,8**	**400,7**	**10,9**

	2009-2010	2010-2011		ÉCART ENTRE LES INVESTISSEMENTS RÉELS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
	INVESTISSEMENTS RÉELS	BUDGET	INVESTISSEMENTS RÉELS	
Investissements (M$)	37,7	46,8	36,7	(1,0)

1. Les dépenses figurant dans ce tableau excluent l'amortissement des immobilisations et peuvent avoir été révisées.
2. Les dépenses figurant dans ce tableau excluent l'amortissement des immobilisations et pourraient différer de celles qui paraîtront aux comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le contrôleur des finances.
3. Le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) a été dissous le 1er avril 2010. Ses activités ont été reprises par le Ministère.

Répartition des ressources du Ministère par orientation du Plan stratégique 2005-2008

ORIENTATION[1]	DÉPENSES RÉELLES 2010-2011 (M$)[2]	EFFECTIF PERMANENT[3]
Développement économique et régional	270,7	787
Sécurité des aliments et santé animale	73,4	504
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	51,1	214
Relations fédérales-provinciales et commerciales	5,5	34
Modernisation et qualité des services	Voir la note 4	Voir la note 4
TOTAL	**400,7**	**1 539**

1. Les ressources ont été réparties de façon approximative en fonction des domaines d'intervention correspondant aux orientations du Plan stratégique 2005-2008 et incluent, de manière proportionnelle, les ressources centrales liées à la direction du Ministère et aux services à la gestion.
2. Ces dépenses excluent l'amortissement des immobilisations.
3. Ce nombre inclut le personnel permanent au 31 mars 2011. Il exclut le personnel occasionnel.
4. Afin d'éviter un double comptage, les ressources rattachées à cette orientation sont incluses dans les autres orientations.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert du portefeuille ministériel, c'est-à-dire les sommes d'argent distribuées aux clientèles en vertu des programmes ministériels et des différentes ententes conclues avec les partenaires, ont totalisé 862,1 millions de dollars en 2010-2011. Les dépenses de transfert du Ministère, y compris celles des organismes, sont présentées dans le tableau suivant.

VENTILATION DES DÉPENSES DE TRANSFERT 2010-2011	(M$)
> Ministère	
Programme de crédit de taxes foncières agricoles	118,9
Prime-Vert	29,6
Amélioration de la santé animale au Québec	14,2
Appui au développement en région	19,5
Aide à la recherche et au transfert technologique	21,1
Appui au développement des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	11,1
Appui au secteur de la transformation	14,4
Appui à la formation	0,8
Autres crédits de transfert	2,5
MINISTÈRE – TOTAL	**232,1**
> La Financière agricole du Québec	**630,0**
GRAND TOTAL	**862,1**

Investissements

Le Ministère dispose d'un programme d'investissements pour la modernisation de ses systèmes informatiques, la conservation et la modernisation de ses immeubles ainsi que le renouvellement de son équipement spécialisé. En 2010-2011, le total de ces investissements se chiffrait à 36,7 millions de dollars.

III.

PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2010

La performance du secteur bioalimentaire a été notable en 2010. Dans son ensemble, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 2,4 % pour atteindre 17,5 milliards de dollars, bien qu'une légère diminution des investissements et de l'emploi ait été observée. Les entreprises ont investi près de 2,2 milliards de dollars en 2010 et ont procuré plus de 476 000 emplois.

La valeur des exportations internationales des produits bioalimentaires québécois sur les marchés étrangers a repris sa progression en 2010, après un recul en 2009. Sa croissance s'est chiffrée à 11 % pour atteindre 5 milliards de dollars. Au cours des dernières années, l'industrie bioalimentaire québécoise a diversifié ses marchés. Ainsi, près de 44 % de la valeur des exportations internationales prend la direction d'autres pays que les États-Unis, notamment les pays de l'Union européenne (13 %) et le Japon (9 %).

Le secteur agricole a connu une croissance du PIB de 2,7 % par rapport à 2009 pour atteindre 3,1 milliards de dollars. Les recettes monétaires en provenance du marché ont atteint 6,5 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 3,3 % par rapport à 2009. La production porcine et la culture de soya ont particulièrement contribué à cette augmentation. Les entreprises agricoles ont réalisé des investissements totalisant 697 millions de dollars, soit le tiers des investissements observés pour le secteur bioalimentaire.

En ce qui concerne le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, la croissance du PIB a été de 9,7 %, passant de 83 millions de dollars en 2009 à 91 millions en 2010. La valeur des captures de poissons et de fruits de mer a reculé de 5,6 % en 2010. Cette situation s'explique par une baisse des captures pour certaines espèces (ex. : baisse de 63 % du contingent de pêche au crabe des neiges dans la zone 12) et surtout par l'impact négatif de la situation économique mondiale sur les prix des poissons et fruits de mer depuis 2008.

Du côté de la transformation, les livraisons manufacturières ont augmenté de 3,5 % pour atteindre 23,1 milliards de dollars en 2010, alors que l'emploi s'est accru de 3,6 %. Le secteur des viandes rouges a particulièrement contribué avec une croissance de 25 % de ses livraisons manufacturières. Avec 490 millions de dollars en 2010, les investissements du secteur de la transformation comptent pour 23 % des investissements du secteur bioalimentaire.

C'est dans le secteur de la distribution (gros et détail) que les investissements ont connu la plus forte croissance cette année, atteignant 679 millions de dollars, soit 31 % des investissements totaux réalisés par le secteur bioalimentaire. L'emploi y représente également 34 % du total de l'industrie.

Principaux indicateurs de l'industrie bioalimentaire du Québec en 2010

SECTEUR	VALEUR		VARIATION	COMPARAISON
	2009[1]	2010[2]	2010/2009[5]	
> Industrie bioalimentaire				
PIB (M$)[3]	17 127	17 540	2,4 %	7,0 % du PIB total du Québec
Emplois	481 781	476 333	-1,1 %	12,2 % de l'emploi total du Québec
Investissements (M$)	2 251	2 163	-3,9 %	5,2 % du total du Québec
Exportations (M$)	4 498	4 990	10,9 %	Exportations totales du Québec : variation de 2,0 %
> Agriculture				
PIB (M$)[3]	3 046	3 128	2,7 %	17,8 % du PIB du secteur bioalimentaire
Recettes monétaires du marché (M$)	6 304	6 515	3,3 %	15,8 % du total canadien
Emplois	57 492	53 583	-6,8 %	11,2 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	715	697	-2,61 %	32,2 % des investissements bioalimentaires
> Pêches et aquaculture commerciales				
PIB (M$)[3]	83	91	9,7 %	0,5 % du PIB bioalimentaire
Emplois[4]	3 470	3 268	-5,8 %	0,7 % de l'emploi bioalimentaire
Valeur des captures – pêches (M$)	119,8	113,1	-5,6 %	
Investissements (M$)	5,1	3,9	-23,5 %	0,2 % des investissements bioalimentaires
> Transformation des aliments, des boissons et du tabac				
PIB (M$)[3]	6 217	6 318	1,6 %	36,0 % du PIB bioalimentaire
Livraisons manufacturières (M$)	22 345	23 137	3,5 %	25,0 % du total canadien
Emplois	62 547	64 778	3,6 %	13,6 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	509	490	-3,7 %	22,7 % des investissements bioalimentaires
> Distribution de gros				
PIB (M$)[3]	ND	ND	ND	
Ventes (M$)	ND	ND	ND	
Emplois	29 340	28 664	-2,3 %	6,0 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	227	273	20,3 %	12,6 % des investissements bioalimentaires
> Distribution de détail				
PIB (M$)[3]	3 795	3 970	4,6 %	22,6 % du PIB bioalimentaire
Ventes (M$)	22 771	23 931	5,1 %	23,0 % du total canadien
Emplois	137 083	134 714	-1,7 %	28,3 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	374	406	8,6 %	18,8 % des investissements bioalimentaires
> Restauration				
PIB (M$)[3]	3 984	4 032	1,2 %	23,0 % du PIB bioalimentaire
Ventes (M$)	9 385	9 873	5,2 %	20,0 % du total canadien
Emplois	191 849	191 326	-0,3 %	40,2 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	452	326	-27,9 %	15,1 % des investissements bioalimentaires

1. Ces résultats ont été révisés par rapport au *Rapport annuel de gestion 2009-2010*.
2. Les résultats de l'année 2010 sont préliminaires.
3. En dollars réels de 2002.
4. Estimation.
5. Les variations 2010/2009 ont été calculées avec les données non arrondies.

IV.

RÉSULTATS 2010-2011 AU REGARD DES PRIORITÉS DE TRAVAIL DU MINISTÈRE

Agriculture et alimentation

Il y a un peu plus de trois ans, le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) a été rendu public, soit en février 2008. La Commission avait alors proposé une mise en œuvre progressive de ses recommandations, soit sur quatre ans, le temps d'approfondir la réflexion avec le milieu et d'opérer graduellement les changements avant d'établir les assises d'une future politique.

Dès le printemps 2008, le Ministère a mis en avant 31 priorités de travail de façon à s'inscrire rapidement dans l'action. Celles-ci ont été définies autour des trois grands enjeux suivants :

- rapprocher le secteur des citoyens et des consommateurs ;
- renforcer la capacité concurrentielle des entreprises ;
- moderniser les grands piliers de l'agriculture.

Ainsi, au cours des trois dernières années, ces priorités de travail ont été au cœur des activités du Ministère. Grâce à la participation active de plusieurs partenaires du milieu et à la collaboration des ministères et organismes concernés, il a été possible d'en arriver à des mesures nouvelles dont peut maintenant bénéficier le secteur. En font foi les nombreuses initiatives mises en œuvre au cours des années 2008-2009 et 2009-2010.

Durant l'exercice 2010-2011, le travail relatif à une majorité de ces priorités s'est poursuivi et, pour plusieurs, la mise en place est terminée. De plus, un projet de politique pour le secteur bioalimentaire a été élaboré et sera soumis à la consultation sous la forme d'un livre vert.

L'ensemble du travail réalisé en ce qui concerne les priorités établies s'inscrit en droite ligne avec le virage proposé par les orientations du livre vert, en vue d'établir le cadre de développement du secteur pour les années à venir. À compter de l'année 2011-2012, une nouvelle planification stratégique ministérielle prendra le relais de ces priorités de travail.

1. Mise en valeur des aliments d'ici

Priorité : Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur

Au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a mené les travaux entourant l'élaboration et la planification de la nouvelle campagne de promotion des produits alimentaires québécois intitulée « Aliments du Québec, toujours le bon choix ! » sur le marché intérieur, qui s'inscrit dans la foulée des efforts promotionnels déjà déployés au cours des dernières années par le Ministère et l'industrie. Ces travaux ont également conduit à l'établissement de partenariats avec les grandes chaînes d'alimentation du Québec pour le pavoisement de leurs supermarchés. Les travaux d'élaboration de cette campagne ont été guidés par les objectifs suivants :

- inciter les consommateurs à rechercher et à utiliser les produits alimentaires du Québec au quotidien et susciter un changement dans leurs habitudes d'achat ;
- simplifier le geste d'achat en fournissant aux consommateurs les repères nécessaires pour qu'ils puissent choisir, en tout temps, l'option la plus québécoise ;
- favoriser une meilleure offre des produits alimentaires québécois en incitant les acteurs de l'industrie non seulement à les offrir, mais aussi à les mettre en valeur ;
- inciter les entreprises alimentaires québécoises à promouvoir la provenance de leurs produits.

L'élaboration et la planification de la campagne reposent sur deux volets. Le premier volet consiste en une opération de relations publiques à grande échelle mettant à contribution M^me^ Chantal Fontaine, une porte-parole connue et appréciée des Québécois. Quant au second volet, il s'agit d'une offensive promotionnelle dans les supermarchés de la province. Ces travaux ont bénéficié d'un budget de 429 000 $.

Par ailleurs, le logo « Aliments du Québec », visible dans tous les messages publicitaires de la campagne nationale à l'intention des consommateurs, a continué de gagner en popularité dans les entreprises québécoises. Au terme de l'année 2010-2011, 12 457 produits étaient ainsi désignés. Il s'agit d'une progression supérieure à 13 % comparativement à la même date de l'année précédente.

Priorité : Appui à la diversification en région et au développement de circuits courts de commercialisation favorisant l'achat local

Le programme Diversification et commercialisation en circuit court en région a pour objectif de favoriser la diversification des entreprises et des productions régionales et d'offrir une vaste gamme de produits variés et originaux. Ce programme vise également à rapprocher les producteurs et les transformateurs des consommateurs et des citoyens par le développement de modes de commercialisation comptant au plus un intermédiaire. En vigueur depuis 2009, il renferme trois volets et bénéficie d'un budget de 14 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère a procédé à trois appels de projets. Il a accordé environ 2,7 millions de dollars à des entreprises et organisations et a appuyé 183 nouvelles initiatives collectives et individuelles.

Priorité : Appui au développement des secteurs en émergence

En 2010-2011, le Ministère a versé une aide de 540 625 $ à la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) pour la réalisation du Plan quinquennal de développement de l'horticulture ornementale québécoise (2008-2013).

Dans le secteur serricole, le Ministère a versé 675 054 $ dans le cadre de trois programmes d'appui financier, soit 369 135 $ pour le programme Appui à l'acquisition de technologies de pointe en serriculture, 280 000 $ pour le programme Appui à l'expertise en serriculture et 25 919 $ pour le programme Appui aux audits énergétiques en serriculture. Ces sommes ont bénéficié à une cinquantaine d'entreprises.

En juillet 2010, le Ministère a lancé le Plan d'action pour le secteur biologique. Ce plan comporte différentes mesures d'appui au développement de ce secteur et vise à accroître l'offre de produits biologiques, à remplacer les importations par des produits du Québec et à favoriser l'exportation de certains produits biologiques québécois. Il s'articule autour de trois grandes orientations : créer un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur biologique ; appuyer le développement des secteurs de la production et de la transformation de produits biologiques ; appuyer la commercialisation des produits biologiques au Québec et à l'extérieur de la province.

2. Offre d'aliments sains

Priorité : Renforcement des mécanismes visant à offrir des aliments sains et de qualité aux consommateurs

Le Ministère travaille en collaboration avec ses partenaires pour responsabiliser les gestionnaires d'entreprises bioalimentaires à l'égard des risques liés à la salubrité des aliments et ainsi protéger la santé et la sécurité des consommateurs québécois. En 2010-2011, 96,3 % des établissements alimentaires présentaient une charge de risque « faible », « faible-moyenne » ou « moyenne ». En partenariat avec l'industrie, le Ministère poursuit ses efforts afin que, chaque année, plus de 50 % des établissements alimentaires visités et ayant une charge de risque « moyenne-élevée » ou « élevée » réduisent ce risque dans un délai de 12 mois. Cet objectif a été atteint cette année.

De plus, le Programme de contrôle de l'innocuité des fromages artisanaux vendus au Québec, mis en place en 2009, s'est poursuivi. En soutien aux usines de fabrication de fromages artisanaux, ce programme permet la mise en œuvre de systèmes efficaces de gestion de la qualité.

Finalement, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité en procédant à la délivrance de 61 permis d'abattoirs transitoires. Le Ministère assure également un accompagnement technique et financier auprès des propriétaires pour favoriser la modernisation des installations.

Priorité : Mise en application de la traçabilité au sein de nouveaux secteurs

Depuis 2001, le Ministère confie à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux. En 2010-2011, un contrat de service triennal a été conclu avec ATQ à cet effet. ATQ coordonne également des projets pilotes dont les résultats servent notamment à l'implantation de la traçabilité dans de nouveaux secteurs.

Le Ministère a maintenu sa participation aux rencontres entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie, afin de promouvoir la traçabilité et d'exercer son leadership. Il a poursuivi la gestion du Programme d'appui à l'implantation de la traçabilité, mis en place dans le cadre de l'accord bilatéral Québec-Canada « Cultivons l'avenir ».

Au Québec, la traçabilité des bovins, des ovins et des cervidés est obligatoire en vertu du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux. En ce qui a trait à l'espèce porcine, l'Agence canadienne d'inspection des aliments prévoit introduire des dispositions dans le Règlement sur la santé des animaux (fédéral) pour rendre obligatoire la traçabilité des porcs en 2011. Il a été convenu d'attendre le dépôt de la réglementation fédérale pour déterminer si elle permet de répondre aux besoins du Ministère et aux attentes de l'industrie, et pour évaluer la pertinence d'aller de l'avant avec une réglementation québécoise.

Les démarches permettant de poursuivre l'implantation de la traçabilité jusqu'au consommateur dans le secteur de la viande bovine sont en cours. Un projet pilote visant à dresser un état de situation sommaire de la traçabilité dans les différents types d'établissements de ce secteur a été amorcé.

Par ailleurs, le Comité sectoriel sur la traçabilité en horticulture a élaboré un projet pilote pour déterminer les contraintes reliées à l'implantation des systèmes de traçabilité et d'identification dans la laitue, les carottes et les fraises, pour l'ensemble des maillons, de la production à la distribution.

Mentionnons enfin que la rédaction d'un projet de règlement sur la traçabilité des œufs de consommation est en cours.

Priorité : Accompagnement en faveur d'une offre alimentaire contribuant davantage à la santé des consommateurs

Depuis 2009, le Ministère collabore au programme Fruits et légumes en vedette. Cette campagne de promotion, mise sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2006, s'adresse aux restaurateurs du Québec et vise à accroître leur offre de fruits et de légumes. Sur le plan de l'information et de la sensibilisation, le Ministère a participé à deux foires commerciales et financé des campagnes de promotion de la valeur nutritionnelle d'espèces locales de poissons et de fruits de mer.

En 2010-2011, le Ministère a retenu six projets de recherche sur la saine alimentation, auxquels il a accordé une somme totale de 768 750 $ provenant du Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire (PSIA).

Priorité : Stratégie québécoise de prévention et de surveillance en matière de santé animale et de bien-être animal

Le 11 novembre 2010, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a rendu publique la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, intitulée « Pour UNE santé bien pensée ! ».

Le Ministère a élaboré un projet de règlement relatif à la santé et au bien-être des animaux, en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42). Ce projet vise à étendre la portée de la section de cette loi portant sur la sécurité et le bien-être aux animaux de production et aux animaux élevés pour le loisir. De plus, il définit des normes de garde des chats et des chiens afin de mieux encadrer les activités d'élevage de ces animaux de compagnie.

Par ailleurs, les activités de surveillance de la santé animale se sont poursuivies, notamment pour les encéphalopathies

spongiformes transmissibles (EST), l'influenza aviaire et la rage du raton laveur. De plus, un rapport annuel portant sur la surveillance de l'antibiorésistance est dorénavant accessible sur le site Internet du Ministère.

Le Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec (LEPAQ) a été inauguré officiellement en juin 2010. La construction du Complexe de diagnostic vétérinaire et d'épidémiosurveillance du Québec se poursuit à Saint-Hyacinthe.

Enfin, pour pallier la pénurie de médecins vétérinaires anticipée, le Ministère a renouvelé le Programme de bourses d'études destiné aux étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal orientant leur carrière dans le domaine des animaux de consommation. Depuis 2009-2010, 36 étudiants en ont bénéficié, dont 2 profiteront d'une bourse supplémentaire pour travailler en région éloignée.

3. Protection de l'environnement

Priorité : Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole

Le volet agricole du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert, annoncé en 2007, vise à découvrir les problématiques environnementales sur les territoires les plus à risque et à appuyer financièrement la mise en place de correctifs à la ferme grâce au programme Prime-Vert.

En 2010-2011, 10 nouveaux projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant ont été lancés pour remplacer les 10 projets terminés et maintenir à 38 le nombre total de projets. Durant l'année, sur les 14,8 millions de dollars d'aide financière accordés au Québec pour l'ensemble des exploitations agricoles en vue de lutter contre la pollution diffuse et les algues bleu-vert, 6,8 millions ont été alloués à 2 771 exploitations engagées dans ces projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant, dont 2,5 millions à 379 exploitations pour des mesures spécifiques de réduction de la pollution diffuse (cultures de couvre-sol d'hiver, haies brise-vent, stabilisation des berges, etc.).

Priorité : Aide à la réduction des gaz à effet de serre et valorisation énergétique de la biomasse

Les mesures d'aide financière du programme Prime-Vert visant à appuyer la mise en œuvre de projets d'économie d'énergie, de solutions de rechange à l'énergie fossile et de nouvelles sources d'énergie découlent du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC) du gouvernement du Québec. Elles ont pour objectif d'inciter les entreprises du secteur à adopter des technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de valorisation énergétique de la biomasse. Pour l'année 2010-2011, seuls 19 nouveaux projets ont été présentés, comparativement à 42 en 2009-2010. Par conséquent, le budget alloué à ces mesures, originellement de 24 millions de dollars en vertu du PACC, a été révisé à l'automne 2010 et réduit à 12 millions de dollars.

Priorité : Application progressive de l'écoconditionnalité des aides agricoles

Le Ministère a modifié le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations afin d'y introduire le paramètre du bilan de phosphore à l'équilibre comme mesure d'écoconditionnalité, conformément aux modifications apportées au Règlement sur les exploitations agricoles, sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Priorité : Modalités de rétribution des biens et services environnementaux

En ce qui concerne cette priorité, aucune nouvelle action n'a été entreprise par le Ministère en 2010-2011.

Priorité : Révision de la stratégie phytosanitaire valorisant les solutions de rechange aux pesticides et l'utilisation rationnelle de ces derniers

La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 a été entérinée en juin 2010 par le comité de suivi et de concertation. Celui-ci a établi les actions prioritaires pour les trois premières années.

4. Compétitivité sectorielle

Priorité : Stratégie de renforcement de la capacité concurrentielle de l'industrie de la transformation alimentaire (incluant l'harmonisation des interventions gouvernementales)

La Stratégie de soutien à la transformation alimentaire, intitulée « En marche vers l'excellence », a été lancée le 6 octobre 2009. Elle compte neuf programmes ainsi qu'une mesure de soutien. Le gouvernement y consacre 35,3 millions de dollars sur 3 ans. À travers ses trois grands champs d'intervention que sont l'amélioration de la productivité, l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments ainsi que le développement des marchés, la Stratégie répond à des besoins clairement exprimés par l'industrie.

Pour 2010-2011, 377 demandes ont été déposées à TRANSAQ. Le Programme de soutien à la gestion, aux opérations et aux investissements compte à lui seul près de la moitié des demandes d'aide financière.

L'intervention du Ministère à l'intérieur de ces programmes permet de soutenir les entreprises de transformation alimentaire dans un objectif de développement régional. En effet, l'ensemble des régions du Québec a bénéficié d'une aide financière répondant aux grandes orientations de la stratégie.

Le Ministère poursuit également ses efforts de collaboration et d'harmonisation de l'intervention gouvernementale, comme en fait foi sa participation au comité interministériel concernant les boissons alcooliques artisanales, qui est composé de représentants du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, du ministère des Finances, de la Régie des alcools, des courses et des jeux et de la Société des alcools du Québec.

Priorité : Stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec

En 2010-2011, le Ministère a progressé dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec. Intitulée « Des exportateurs de classe mondiale » et lancée en avril 2009, cette stratégie vise à renforcer la préparation des entreprises à chaque étape du processus de développement de leurs marchés d'exportation, à amener les entreprises à donner la priorité aux marchés d'exportation présentant le meilleur potentiel pour leurs produits, à accroître la notoriété de l'offre québécoise sur les marchés extérieurs et à favoriser l'établissement de liens entre les entreprises pour tirer profit d'un bassin d'exportateurs québécois expérimentés.

Doté d'une enveloppe de 2,5 millions de dollars pour l'exercice financier 2010-2011, le Fonds à l'exportation contribue à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada gère pour le Ministère le Fonds à l'exportation, qui comprend le programme Exportateurs de classe mondiale (1 million de dollars) et le financement partiel de la programmation d'activités commerciales et promotionnelles collectives du Groupe Export (1,5 million de dollars). En 2010-2011, le Fonds a permis la réalisation de 38 activités commerciales et promotionnelles du Groupe Export et de 70 projets d'exportation d'entreprises québécoises sur les marchés extérieurs. De plus, TRANSAQ a accueilli au Québec 85 acheteurs étrangers qualifiés qui ont rencontré un grand nombre de fournisseurs québécois. Au total, près de 150 entreprises ont participé aux activités organisées par TRANSAQ afin d'accélérer leur développement des marchés hors Québec.

Enfin, TRANSAQ a poursuivi la promotion de l'image de marque des produits bioalimentaires du Québec sur les marchés extérieurs, particulièrement en Amérique du Nord. Les entreprises québécoises peuvent ainsi tirer parti de la diffusion de cette image lors d'activités commerciales et dans les médias spécialisés, afin de promouvoir leurs produits auprès d'acheteurs professionnels.

Priorité : **Diagnostics du rendement des secteurs sous gestion de l'offre et de ceux couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)**

Le Ministère a complété une consultation auprès des principaux intervenants de l'industrie des céréales à paille, dans le but de partager et de recueillir les perceptions actuelles et des solutions possibles pour l'amélioration de la rentabilité de ce secteur d'activité.

5. Agriculture performante

Priorité : **Nouveau plan d'action en faveur de la relève**

La mise en œuvre de programmes destinés à la relève agricole dans l'ensemble des régions du Québec s'est poursuivie en 2010-2011. Ces programmes offrent un soutien à l'investissement et à la diversification de l'entreprise, au développement des compétences de même qu'au partage de main-d'œuvre et de matériel agricoles, dans le but d'aider les jeunes entrepreneurs agricoles à réussir leur établissement. En 2010-2011, 393 projets ont été soutenus pour un montant de 2,07 millions de dollars.

De plus, en 2010-2011, le Ministère a procédé au lancement officiel du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA). Pourvu d'une enveloppe de 75 millions de dollars, ce fonds représente une solution novatrice en matière d'aide à la relève. Parmi les actions accomplies en 2010-2011 dans le cadre du volet *Établissement et relève agricole*, notons la mise en place d'un projet pilote de conciliation travail-famille en agriculture dans une coopérative de partage de main-d'œuvre agricole au Bas-Saint-Laurent, de même que la poursuite de la mise en œuvre des quatre programmes d'appui financier du Plan en faveur de la relève agricole.

Priorité : **Initiatives pour améliorer l'offre de services-conseils**

Depuis le 1er avril 2010, le Ministère a transféré aux réseaux Agriconseils l'ensemble de la gestion administrative des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE). Ce transfert permet de consolider le rôle de guichet unique de ces réseaux et d'augmenter leur offre de services auprès de la clientèle agricole.

Dans la foulée des changements apportés au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), le gouvernement a mis en place la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles afin de venir en aide à certains secteurs, dont celui du bovin de boucherie. Un projet est présentement en cours d'élaboration en vue de déployer une équipe d'environ quinze conseillers qui offrira des services-conseils adaptés aux besoins et aux réalités des entreprises bovines. Ainsi, ces nouveaux services-conseils portant sur les aspects technique, génétique et économique permettront aux producteurs agricoles d'accroître l'efficacité et la compétitivité de leur entreprise.

Le Centre d'expertise en gestion agricole (CEGA) a été mandaté pour assurer le développement des connaissances et de l'expertise des conseillers agricoles. Depuis mars 2010, les besoins de ces conseillers en matière de gestion et d'outils ont été recueillis. Par la suite, plusieurs formations ont été offertes à 141 conseillers participants afin d'assurer le développement de leurs connaissances et de leur expertise. Par ailleurs, le CEGA assure l'administration des projets visant, notamment, à identifier les problématiques d'ensemble ainsi que les solutions qui en découlent.

En réponse aux besoins exprimés par le milieu en matière de services-conseils dans le domaine de la diversification, notamment par la transformation à la ferme, l'agrotourisme et la différenciation de produits, un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre. Il concerne, entre autres, l'ajout d'un plan de commercialisation au Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA) et l'introduction d'une mesure d'aide pour le recours à des services-conseils administrée par les réseaux Agriconseils.

6. Savoir et innovation

Priorité : Plan d'action pour la recherche et l'innovation

En juillet 2010, le Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire a été lancé. Ce plan comprend dix-neuf actions à réaliser d'ici au 31 mars 2013 et regroupées sous trois orientations : intensifier la recherche dans les domaines prioritaires pour le Québec ; favoriser la synergie des acteurs de la chaîne d'innovation ; renforcer la recherche et l'innovation en entreprise.

Cinq domaines prioritaires de recherche ont été établis à la suite d'une consultation de l'industrie : la qualité nutritive et la salubrité des aliments ; la protection de l'environnement et la préservation des ressources ; les analyses socio-économiques des systèmes de production agroalimentaire ; la diversification des productions agricoles et les enjeux zoosanitaires et phytosanitaires.

Plusieurs programmes de soutien à la recherche et à l'innovation ont été lancés en 2010-2011 dans le cadre de ce plan.

Priorité : Redéfinition du rôle et du statut de l'Institut de technologie agroalimentaire

En 2010-2011, le Ministère a poursuivi ses travaux portant sur le rôle et le statut de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA).

Priorité : Établissement d'un état de situation et proposition de pistes de développement au regard des biocombustibles et des bioproduits

En décembre 2010, l'*Étude technico-économique de filières de bioproduits industriels à base de produits ou de biomasses agricoles* a été présentée au Ministère. Cette étude a permis d'évaluer quinze filières bio-industrielles à travers une grille de critères discriminants, afin d'identifier les six filières à base d'intrants agricoles présentant le plus fort potentiel de succès à court et à moyen terme. La conclusion est que peu de filières bio-industrielles présentent un fort potentiel de développement.

En février 2011, l'*Étude d'impacts agroenvironnementaux associés à la culture et au prélèvement de biomasses végétales agricoles pour la production de bioproduits industriels* a été déposée au Ministère. On y constate, entre autres, que la demande accrue en matière de biomasse agricole aux fins de conception de bioproduits industriels augmente la pression sur l'environnement, notamment en favorisant une récolte des résidus de culture qui pourrait mettre en péril la fertilité et la productivité des sols et accroître leur vulnérabilité agroenvironnementale.

Priorité : Amélioration des connaissances sur les organismes génétiquement modifiés (OGM)

Le Ministère, en collaboration avec les autres ministères concernés par le sujet des OGM, a continué la diffusion d'information factuelle auprès de la population par l'entremise de la source d'information gouvernementale. Plus de 100 000 visiteurs y ont navigué jusqu'ici. Le Ministère a également continué de donner son appui aux activités de l'Observatoire Transgène (banque de données, réseau).

Dans le cadre des activités de l'Observatoire Transgène, les résultats de deux projets de recherche financés par le Ministère et visant à dresser un portrait global de la présence ou non de dérivés d'OGM dans le panier d'épicerie du consommateur québécois ont été rendus publics. D'après les conclusions des rapports sur le sujet, peu de dérivés d'OGM se trouvent dans les aliments fréquemment consommés au Québec. De 2,5 à 3 % des aliments peuvent contenir des dérivés d'OGM en quantité significative. Si l'on inclut les aliments dans lesquels les dérivés d'OGM sont à l'état de traces, le pourcentage augmente à 8 ou 9 %.

7. Sécurité du revenu agricole

Priorité : Chantier de travail pour redéfinir les modes d'intervention et nouvelle convention avec La Financière agricole du Québec

À l'automne 2010, le gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, telle qu'elle avait été annoncée à l'automne 2009 dans le cadre du Plan de redressement des interventions gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles. Cette stratégie est dotée d'une enveloppe budgétaire de 100 millions de dollars répartie sur 5 ans. Elle vise à soutenir les entreprises affectées par les modifications apportées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Cette stratégie comporte un ensemble de mesures d'aide individuelle qui visent l'amélioration de la capacité de gestion des entreprises et l'accélération des investissements nécessaires pour accroître leur performance et leur capacité à évoluer dans un environnement d'affaires compétitif.

Elle regroupe, entre autres, cinq programmes d'aide destinés aux entreprises qui éprouvent des difficultés financières en raison des changements apportés à l'ASRA : l'analyse financière, la bonification de l'aide pour les services-conseils, le remboursement des intérêts sur des prêts, l'appui à la modernisation et l'appui à la compétitivité des entreprises. L'aide offerte est bonifiée pour les entreprises situées dans les municipalités régionales de comté (MRC) jugées prioritaires.

8. Mise en marché collective

Priorité : Chantier de travail sur la mise en marché collective en vue d'accroître l'offre de produits différenciés

Dans la foulée de la préparation du livre vert pour une politique bioalimentaire, des avenues de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche ont été examinées.

Priorité : Amélioration du processus de médiation et d'arbitrage de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Cette priorité a été réalisée et terminée.

9. Protection du territoire agricole

Priorité : Chantier de travail sur l'occupation dynamique du territoire et les usages complémentaires

Le Ministère a réaffirmé l'importance de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et du rôle que joue l'institution qui l'administre, soit la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de protéger l'assise territoriale nécessaire à la poursuite et au développement de l'agriculture et des activités agricoles. Le ministre a poursuivi sa réflexion sur la mise en œuvre de trois grandes orientations : la diminution des pressions d'urbanisation sur la zone agricole, l'appui à une occupation dynamique du territoire et la promotion de nouvelles façons de faire. Il a également appuyé le développement d'un nouvel indicateur destiné à préciser l'état réel de l'évolution de la zone agricole.

Priorité : Soutien dans l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (projets pilotes)

Six MRC sur huit ont mené à terme leur projet pilote en déposant leur plan de développement de la zone agricole (PDZA) au Ministère. Le bilan de la démarche de projet pilote et le guide d'élaboration d'un PDZA sont en cours de rédaction.

10. Gouvernance

Priorité : Conformité de la Loi sur La Financière agricole du Québec avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

Cette priorité a été réalisée et terminée.

Priorité : Révision du plan stratégique du Ministère et du plan d'action de son unité

En 2010-2011, le Ministère a enclenché les travaux visant le renouvellement de son plan stratégique afin d'orienter son intervention en vue de l'adoption de la future politique bioalimentaire. À cet effet, un exercice de réflexion stratégique a été tenu avec le personnel d'encadrement de chacune des directions générales. L'objectif est qu'un nouveau plan stratégique ministériel soit en vigueur à compter de 2011-2012.

Le Ministère ayant intégré l'unité autonome de gestion que constituait le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) dans son organisation, TRANSAQ demeure la seule unité relevant du ministre. TRANSAQ a produit un plan d'action pour 2010-2011 basé sur les objectifs ministériels.

Priorité : Interventions auprès du gouvernement fédéral pour faire valoir les particularités, les besoins et les positions du Québec

La politique agricole et agroalimentaire canadienne « Cultivons l'avenir » a pris force à l'été 2008. Un accord bilatéral Canada-Québec qui vise la mise en œuvre des programmes engendrés par cette politique a, pour sa part, été signé le 31 mars 2009. Le tableau suivant présente, pour les cinq années de l'entente, la répartition de l'enveloppe budgétaire escomptée au Québec de même que les résultats obtenus par programme pour les trois premières années de mise en œuvre.

État de la mise en œuvre des programmes sous entente fédérale-provinciale découlant de la politique agricole et agroalimentaire canadienne « Cultivons l'avenir » ou d'autres stratégies canadiennes

	CIBLE	RÉSULTATS CUMULATIFS					
	ALLOCATION PRÉVUE OU ANTICIPÉE (2008-2013) DANS LE CADRE DE « CULTIVONS L'AVENIR »	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	(M$)	(M$)	(%)	(M$)	(%)	(M$)	(%)
Secteur compétitif et innovateur (innovation, tables filières, développement des entreprises)	42,5	5,7	13,4	9,8	23,1	16,0	37,6
Secteur qui contribue aux priorités de la société (agroenvironnement, salubrité alimentaire)	54,1	10,0	18,5	22,7	42,0	34,2	63,2
Secteur qui gère les risques de façon proactive (traçabilité, biosécurité)	2,9	0,0	0,0	0,2	6,9	0,8	27,6
Secteur qui gère les risques de façon proactive (gestion des risques de l'entreprise)	807,3	171,1	21,2	354,3	43,9	490,7	60,8
Programmes canadiens dont la part du Québec est attribuée	15,8	1,3	8,2	4,8	30,4	9,1	57,6
Autres programmes	71,4	9,3	13,0	30,5	57,5	49,3	69,0
TOTAL	**994,0**	**197,4**	**19,9**	**422,3**	**42,5**	**600,1**	**60,4**

À la fin de 2010-2011, les transferts fédéraux aux fins de la gestion des risques de l'entreprise (GRE) ont atteint 490,7 millions de dollars, une somme proportionnelle à la participation des producteurs agricoles et au versement de paiements en raison de conditions économiques et climatiques particulières.

Le déploiement de programmes dans des domaines autres que la GRE a atteint sa vitesse de croisière en 2010-2011. Le Québec s'est vu accorder, jusqu'au 31 mars 2011, 52,1 % des fonds fédéraux engagés dans l'accord bilatéral de mise en œuvre de « Cultivons l'avenir », un pourcentage relativement élevé compte tenu du temps nécessaire pour faire connaître les programmes.

Par ailleurs, le Québec a reçu 29,5 millions de dollars par l'entremise d'autres programmes : le Programme de transition relatif aux vergers et aux vignobles, le Programme de réforme des porcs reproducteurs, le Programme de transition pour les exploitations porcines, le Programme de paiements anticipés et les initiatives relatives au Fonds Agri-flexibilité.

Dans ses négociations avec le gouvernement fédéral pour obtenir sa juste part des sommes fédérales consacrées au Fonds Agri-flexibilité, le Ministère a conclu, en mai 2010, une première entente pour deux projets :

- l'Initiative Canada-Québec de soutien au développement de l'agriculture en Abitibi-Témiscamingue (1,83 million de dollars) ;
- l'Initiative Canada-Québec de soutien à la transformation alimentaire (2,0 millions de dollars).

Une nouvelle entente Canada-Québec a été conclue en mars 2011 pour quatre nouvelles initiatives :

- l'Initiative Canada-Québec d'appui à la Plateforme en agriculture biologique (2,17 millions de dollars) ;
- l'Initiative Canada-Québec d'appui aux services-conseils (10,55 millions de dollars) ;
- l'Initiative Canada-Québec d'appui à la modernisation (14,45 millions de dollars) ;
- l'Initiative Canada-Québec d'accompagnement des secteurs dans leur développement (10,0 millions de dollars).

Dans le but de promouvoir et de défendre ses intérêts, le Québec a avantage à suivre attentivement les négociations entourant les ententes de partenariat économique sur le marché intérieur canadien avec l'Union européenne (Canada-UE) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Lorsque la situation l'exige, il peut aussi y participer activement.

CIBLES	RÉSULTATS 2010-2011
> Organisation mondiale du commerce (OMC) Défense efficace du gouvernement fédéral pour ce qui est de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations agricoles	Intervention du ministre auprès de ses homologues fédéral et provinciaux pour maintenir une défense vigoureuse de la gestion de l'offre.
> Accord de partenariat économique Canada-Union européenne Promotion et défense des intérêts du Québec dans les secteurs agricole et agroalimentaire	Intervention du ministre auprès de ses homologues fédéral et provinciaux pour maintenir une défense vigoureuse de la gestion de l'offre. Le Ministère a fait valoir ses positions dans ces négociations concernant les demandes du secteur bioalimentaire québécois, notamment à l'égard des indications géographiques en usage au Québec ainsi qu'en matière d'accès au marché.
> Accord sur le commerce et la coopération entre le Québec et l'Ontario – Chapitre sur les produits agricoles et les produits alimentaires Promotion et défense des intérêts du Québec	En avril 2010, les ministres de l'Agriculture du Québec et de l'Ontario ont adopté un plan d'action commun afin de promouvoir la compétitivité et d'assurer une meilleure intégration du secteur agroalimentaire des deux provinces. Intervention des ministres du Québec et de l'Ontario auprès de leur homologue fédéral pour que : ▪ les lignes directrices retenues pour l'identification des produits alimentaires canadiens correspondent aux critères établis par les deux provinces ; ▪ le gouvernement fédéral adopte une norme nationale sur la composition du yogourt.
> Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre Participation du Québec à la révision des ententes	Dans le secteur laitier, le Ministère a collaboré à une réflexion qui pourrait mener à une entente sur une seule mise en commun au Canada visant le partage des revenus de la vente du lait. Dans le secteur des œufs d'incubation, le Ministère a participé à la révision de l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair, à titre de signataire.

Priorité : Élaboration d'un projet de politique agricole et agroalimentaire

Au cours de l'année 2010-2011, un projet de politique bioalimentaire a été élaboré sous la forme d'un livre vert aux fins de consultation. En outre, à l'occasion du discours d'ouverture de la 2e session de la 39e législature de l'Assemblée nationale du Québec, le 23 février 2011, le gouvernement a indiqué son intention de déposer un livre vert pour mettre en place cette première politique.

Pêches et aquaculture commerciales

Le 29 janvier 2008, le Ministère a lancé le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales afin de donner suite aux recommandations issues du Forum québécois des partenaires des pêches. Il bénéficie à cet égard du soutien de l'ensemble de l'industrie et la mise en œuvre de ce plan d'action va bon train. Ainsi, trois ans après son lancement, le Ministère a réalisé près des trois quarts des actions prévues.

11. Compétitivité

Rationaliser la capacité de pêche

Afin d'atteindre cet objectif, une action était prévue :

Appuyer les initiatives de rationalisation

- En 2010-2011, le Ministère a poursuivi ses discussions avec les flottilles qui avaient déposé des projets de rationalisation l'année précédente. Il a fait de nouvelles démarches auprès du gouvernement du Canada pour que celui-ci s'implique financièrement dans la réduction de la surcapacité de capture. Le Ministère a autorisé le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie à accélérer la réalisation de son projet de rationalisation, ce qui a permis une nouvelle ronde de rachat de 11 permis de pêche au homard. À ce jour, le Regroupement a racheté 19 permis de homard sur 30 dans le cadre du projet de rationalisation lancé en 2008.

Réduire les coûts d'exploitation des entreprises de pêche

Afin d'atteindre cet objectif, deux actions étaient prévues :

Appuyer les initiatives d'innovation des entreprises

- En 2010, l'Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie a entrepris de tester l'utilisation de panneaux de chaluts semi-pélagiques qui pourraient réduire la consommation de carburant des bateaux de pêche à la crevette d'au moins 10 %. Les coûts de carburant représentent de 15 à 20 % des coûts d'exploitation.
- Un deuxième projet expérimental vise à mettre au point une nouvelle technique de pêche au maquereau à l'aide de jiggers automatiques. Ce système plus efficace remplacerait la ligne à main et le filet maillant utilisés jusqu'à présent comme engins de capture pour cette espèce.

Collaborer à la mise en place de clubs d'encadrement pour la gestion quotidienne des entreprises de pêche

- Le Ministère effectue actuellement une révision de ses outils de soutien au secteur de la capture. C'est dans le cadre de cet exercice que sera déterminée l'aide à accorder aux pêcheurs pour l'amélioration de la gestion de leur entreprise.

Encourager la relève dans le secteur de la capture

Afin d'atteindre cet objectif, deux actions étaient prévues :

Mettre en place une politique jeunesse pour le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

- Cette action a été réalisée et terminée en 2008-2009.

Mettre en place un programme de prime à l'établissement pour encourager la relève dans les pêches

- Cette action a été réalisée et terminée en 2008-2009.

Améliorer la productivité

Afin d'atteindre cet objectif, deux actions étaient prévues :

Appuyer la modernisation des équipements de transformation

- Le volet 3 du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales a permis la réalisation de 11 projets, pour des investissements totaux de l'ordre de 6,1 millions de dollars dans le secteur de la transformation des produits marins. L'aide du Ministère représente une somme de 1,2 million de dollars.

Mettre en place un guichet unique régional

- Cette action a été réalisée et terminée en 2008-2009

Rationaliser la capacité des usines de transformation de poisson de fond

Afin d'atteindre cet objectif, une action était prévue :

Soutenir la rationalisation en améliorant la gestion des permis de transformation (délivrance et renouvellement)

- Le Ministère a retiré un permis supplémentaire de transformation du poisson de fond en 2010-2011, portant ainsi le nombre total de retraits à six. Il poursuit également son analyse de l'amélioration de la gestion des permis de transformation (délivrance et renouvellement).

Contribuer au développement de l'industrie aquacole

Afin d'atteindre cet objectif, une action était prévue :

Tenir un forum sur l'aquaculture pour déterminer les défis et les enjeux de cette industrie

- Le Forum québécois sur l'aquaculture commerciale s'est tenu en octobre 2008. Pour faire suite aux recommandations issues du Forum, le Plan de développement sectoriel en aquaculture commerciale 2010-2013 a été réalisé et présenté en 2010. Ce plan a pour cibles principales la rentabilité et la compétitivité des entreprises aquacoles du Québec de même que le développement durable de l'aquaculture commerciale au Québec. Il compte 23 objectifs. La concrétisation des actions de ce plan a été amorcée en 2011.

Aider les entreprises piscicoles à réduire leur impact environnemental

Afin d'atteindre cet objectif, une action était prévue :

Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec

- En 2010-2011, 10 nouvelles entreprises ont adhéré à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ), ce qui porte le total à 22.

Favoriser l'innovation dans les pêches et l'aquaculture commerciales

Afin d'atteindre cet objectif, deux actions étaient prévues :

Mettre en œuvre la Politique de l'innovation dans les pêches

- La signature d'une entente-cadre entre le Ministère et ses partenaires ainsi que le transfert de leurs effectifs et de leurs ressources au sein de l'organisme Merinov sont maintenant réalisés. Merinov a également regroupé d'autres activités et services soutenus par le Ministère et auparavant rattachés à d'autres organismes.
- Le Ministère et ses partenaires ont donc réussi à rassembler en région maritime une masse critique d'experts et de services en matière de capture, d'aquaculture, de transformation et de valorisation de la biomasse aquatique et, ainsi, à maximiser l'utilisation des expertises, des infrastructures et de l'aide financière gouvernementale.
- L'entente bilatérale MAPAQ-Merinov a été élaborée en cours d'année. Elle prévoit un appui financier du Ministère sur cinq ans, le prêt de services d'employés permanents et le prêt à usage de l'ensemble des infrastructures et équipements des trois centres de recherche et de développement du Ministère.

Mettre en place un programme pour soutenir l'innovation

- Depuis son entrée en vigueur en 2009-2010, le programme Innovamer a permis la réalisation de 17 projets d'innovation et de 7 initiatives de partenariat pour un investissement total de 2 995 000 $.

Contribuer au développement régional

Afin d'atteindre cet objectif, deux actions étaient prévues :

Contribuer à la constitution d'un fonds régional de développement pour la Basse-Côte-Nord

- En 2010, les démarches se sont poursuivies afin d'intégrer la constitution d'un fonds régional au Plan Nord du gouvernement du Québec.

Soutenir les initiatives collectives régionales

- Le Ministère a appuyé une étude de faisabilité technico-économique pour la valorisation des résidus marins à laquelle huit entreprises de transformation gaspésiennes ont participé. Cette étude visait l'implantation de deux usines de prétraitement des résidus marins. La prise en charge d'activités de compostage par les usines de transformation a un objectif de développement durable et permet aussi de faire des économies en ce qui a trait aux coûts de transport et d'enfouissement des résidus marins.

12. Commercialisation

Mieux vendre les produits marins du Québec aux Québécois

Afin d'atteindre cet objectif, trois actions étaient prévues :

Appuyer les initiatives concertées de commercialisation des produits marins québécois au Québec

- Le Ministère a poursuivi les campagnes de promotion de la moule, du maquereau et du homard. Ces campagnes ont pour objectif de faire connaître les produits marins du Québec aux Québécois et d'augmenter les ventes de ces produits sur le marché intérieur.
- Un montant de 40 000 $ a été octroyé pour la campagne de promotion du homard, de 38 700 $ pour la campagne de promotion du maquereau et de 37 400 $ pour la campagne de promotion de la moule.

Favoriser l'utilisation de produits marins québécois dans les usines de deuxième et de troisième transformation

- Aucune action n'a été réalisée en 2010-2011.

Organiser un colloque santé-mer

- Cette action a été réalisée en 2008-2009.

Diversifier nos marchés d'exportation

Afin d'atteindre cet objectif, deux actions étaient prévues :

Faire la promotion des produits marins québécois sur de nouveaux marchés d'exportation

- Avec l'appui du Ministère, onze entreprises ont participé, en 2010-2011, à des événements internationaux : six au Boston Seafood Show et cinq à l'European Seafood Exposition.
- Le Ministère, en collaboration avec le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada, a appuyé une mission de prospection à Dubaï composée de six entreprises de transformation. Cette mission avait pour objectif de mieux comprendre le marché régional du secteur des pêches et son fonctionnement, d'évaluer les occasions commerciales pour les industriels du secteur de la pêche au Québec et de rencontrer les intermédiaires locaux. Le Ministère n'a pas versé d'aide financière, mais a donné un appui favorable au projet.

Soutenir les démarches d'écocertification de l'industrie

- Le groupe de travail fédéral-provincial en écocertification et en traçabilité, auquel participe le Ministère, a tenu une rencontre le 6 juin 2010.

13. Concertation et reconnaissance

Revitaliser la structure associative

Afin d'atteindre cet objectif, une action était prévue :

Soutenir les initiatives visant à revoir la structure associative et adapter le programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

- La Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec a été officiellement ajoutée à la liste des associations nationales admissibles à une aide financière pour les dépenses de fonctionnement, en vertu du volet 1 du Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Reconnaître et valoriser l'excellence dans l'industrie

Afin d'atteindre cet objectif, une action était prévue :

Renouveler le Mérite national des pêches et de l'aquaculture

- Cette action sera mise en place ultérieurement.

V.

RÉSULTATS 2010-2011 AU REGARD DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2005-2008

Aperçu du plan stratégique 2005-2008

MISSION :	**> Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable**
VISION :	Afin de valoriser le secteur de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, le Ministère s'engage à être : **> un chef de file et un partenaire pour une industrie bioalimentaire prospère et variée, tournée vers la valeur ajoutée, produisant des aliments sains dans le respect de l'environnement et en appui au développement du Québec et de chacune des régions.**

ENJEUX/ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
> Développement économique et régional Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux.	1. Diversification et valeur ajoutée 2. Services-conseils agricoles en région 3. Recherche et innovation technologique 4. Formation, main-d'œuvre et relève
> Sécurité des aliments et santé animale Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques.	5. Traçabilité 6. Surveillance de la santé animale 7. Maîtrise des risques alimentaires
> Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire.	8. Agroenvironnement 9. Aquaenvironnement
> Relations fédérales-provinciales et commerciales Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation.	10. Politique agricole canadienne 11. Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture 12. Négociations commerciales et règlement des différends
> Modernisation et qualité des services Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité.	13. Modernisation des interventions 14. Services en ligne 15. Qualité des services et planification des ressources humaines

Développement économique et régional

Orientation

Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux

Tous les Québécois en bénéficient

- **Des régions prospères, un monde rural et maritime animé d'une grande vitalité** grâce à des interventions ministérielles qui contribuent à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture ainsi qu'au développement d'une industrie de transformation alimentaire présente sur tout le territoire.
- **Des entreprises bioalimentaires performantes et concurrentielles dans un marché de plus en plus exigeant** grâce à un meilleur accès à une information de pointe ainsi qu'à des services-conseils adaptés à leurs besoins et spécialisés.
- **Une authenticité garantie pour les produits régionaux et les produits de niche** par un meilleur encadrement des appellations réservées et des termes valorisants.
- **Une industrie bioalimentaire innovante et à la fine pointe du savoir-faire** grâce à des efforts soutenus en matière de recherche et d'innovation technologique engendrés par le partenariat et l'effet de levier des interventions ministérielles.
- **Une main-d'œuvre agricole et agroalimentaire compétente et au fait des grands enjeux de société** grâce à une formation adaptée aux défis de l'heure et spécialisée.
- **Des activités bioalimentaires dont la pérennité est assurée** par l'entrée des jeunes dans le secteur.
- **Une relève agricole qui reçoit l'appui nécessaire** pour réaliser ses projets d'affaires et contribuer ainsi à l'essor des économies régionales.

1. Axe d'intervention : Diversification et valeur ajoutée

Contexte

En 2010, le Ministère a orienté son action de manière à assurer un meilleur appui technique et financier à la création de valeur ajoutée et à l'expansion des entreprises de transformation alimentaire ainsi qu'à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture dans toutes les régions du Québec.

OBJECTIF

Contribuer à l'accroissement de l'emploi et de l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture de telle sorte que, d'ici 2008 :

- les emplois générés par les projets de développement appuyés par le MAPAQ feront l'objet d'un suivi annuel[1] ;
- 3 000 emplois auront été créés, des investissements d'une valeur de 1,5 milliard de dollars auront été réalisés en transformation alimentaire et la valeur des livraisons aura dépassé les 23 milliards de dollars.

1. Le texte original de ce point de l'objectif était : « les emplois et les investissements générés par les projets de développement appuyés par le MAPAQ (suivi annuel) ». Ce texte a été modifié afin d'en améliorer la clarté.

Emplois générés par les investissements privés et publics dont ceux du Ministère

INDICATEUR	RÉSULTATS								
EMPLOIS ET INVESTISSEMENTS GÉNÉRÉS PAR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT APPUYÉS PAR LE MINISTÈRE	NOUVEAUX EMPLOIS[1]			EMPLOIS CONSOLIDÉS[1]			INVESTISSEMENTS (M $)[2]		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2008-2009	2009-2010	2010-2011
> **Secteurs**									
Agriculture	123	164	241	106	317	351	15,8	17,5	26,0
Transformation	233	350	309	451	759	1 473	28,9	36,7	44,8
Pêches et aquaculture[3]	61	270	164	547	3 186	1 297	7,8	22,6	11,9
TOTAL	**417**	**784**	**714**	**1 104**	**4 262**	**3 121**	**52,5**	**76,8**	**82,7**

1. Ces emplois sont à temps plein et à temps partiel (selon les prévisions des entreprises).
2. Ces investissements incluent l'aide financière du Ministère.
3. Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, l'équivalent temps complet (ETC) est établi à 800 heures travaillées par année. Ce total correspond au travail réalisé pendant 20 semaines à raison de 40 heures par semaine.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Agriculture et transformation

En 2010-2011, l'intervention du Ministère a contribué à créer 692 emplois et à en consolider 2 879 autres, produisant ainsi des investissements totaux de 81,2 millions de dollars. L'atteinte de ces résultats est liée notamment à un soutien de 17,8 millions dans le cadre de 12 programmes d'aide financière.

Des 689 projets appuyés par le secteur agroalimentaire, 417 visaient particulièrement la transformation alimentaire, le soutien à l'exportation, le développement des appellations et du secteur des boissons alcooliques, la qualité des aliments et la normalisation de l'équipement. Par ailleurs, 272 autres projets ont permis à des entreprises agricoles de diversifier leurs productions, de prendre de l'expansion ou tout simplement de lancer une exploitation ou une production.

Pêches et aquaculture

La reconduction du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales et le programme Aquableu ont largement contribué à l'atteinte de ces résultats. L'aide financière accordée par l'entremise de ces deux programmes, soit près de 2,9 millions de dollars, a permis de réaliser 36 projets et de contribuer au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture et à l'économie des régions maritimes :

- Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales : 33 projets de développement, de commercialisation ou de modernisation grâce à un soutien financier de plus de 2,7 millions de dollars.
- Programme Aquableu : trois projets visant à améliorer les performances environnementales d'entreprises aquacoles.

Suivi de l'emploi, de l'investissement et de la valeur des livraisons en transformation alimentaire

INDICATEUR	CIBLE 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	Cumul de 3 000	**-8 480**[1]	**-8 473**[1]	**-6 242**
Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire (à l'exception du tabac)	Cumul de 1,5 G$[2]	**1,826 G$**[1]	**2,266 G$**[1]	**2,710 G$**

INDICATEUR	CIBLE 2008	RÉSULTATS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Valeur des livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire (y compris le tabac)	Plus de 23,0 G$	**20,0 G$**[1]	**22,3 G$**[1]	**23,1 G$**

Source : Statistique Canada.

1. Ces données ont été révisées par rapport au *Rapport annuel de gestion 2009-2010*.
2. G = milliard.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Emplois

Depuis 2004, l'évolution du nombre d'emplois dans le secteur de la transformation alimentaire a subi une baisse pour les quatre premières années. Il s'est stabilisé en 2008 et en 2009 et a connu depuis une hausse de plus de 2 000 pour atteindre 64 778 emplois en 2010. Les gains les plus importants ont été observés dans les secteurs de la fabrication de boissons et de produits du tabac (+1 547 emplois) et de la fabrication de produits de viande (+1 152 emplois).

Investissements

Sur le plan des investissements, le secteur de la transformation alimentaire a investi quelque 2,710 milliards de dollars entre 2004 et 2010.

Livraisons manufacturières

Les livraisons manufacturières de 2010 se chiffrent à 23,1 milliards de dollars. Plus de la moitié de ces livraisons se situent dans les trois grands secteurs de la transformation alimentaire, soit les produits laitiers (4,6 milliards de dollars), les produits carnés (5,5 milliards de dollars) et la boulangerie (2,2 milliards de dollars).

2. Axe d'intervention : Services-conseils agricoles en région

Contexte

Le Ministère offre une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent obtenir des services-conseils sur le plan technique de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et de l'agroenvironnement. Ces services sont offerts en partenariat avec les entreprises participantes, qui assument une partie des coûts. L'accès à ces services, pour un nombre croissant d'entreprises, contribue à l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture québécoise.

De plus, le Ministère multiplie les activités collectives visant à améliorer l'accès d'un nombre croissant d'entreprises agricoles à de l'information de pointe. En outre, il réalise des projets d'essai et d'innovation technologiques ainsi que des activités de vulgarisation et d'information afin d'aider les entreprises à s'adapter aux conditions du marché.

OBJECTIF

Améliorer l'accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 15 000 entreprises (50 %) auront utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère ;
- 25 000 participations d'entreprises auront été obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère.

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT UTILISÉ LES SERVICES-CONSEILS SUBVENTIONNÉS PAR LE MINISTÈRE		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	15 000	15 000	15 000
RÉSULTATS	**14 264**	**15 234**	**16 360** **Cible atteinte**

INDICATEUR 2	PARTICIPATIONS D'ENTREPRISES AUX ACTIVITÉS COLLECTIVES DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ORGANISÉES PAR LE MINISTÈRE		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	25 000	25 000	25 000
RÉSULTATS	**26 886**	**29 930**	**21 379** **Voir les résultats commentés**

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2010-2011, la cible de 25 000 participations d'entreprises aux activités collectives de transfert technologique n'a pas été atteinte, malgré la tenue de 870 activités en salle ou au champ. En ciblant davantage leurs activités de transfert technologique, les équipes régionales ont notamment consacré moins de temps à offrir des conférences, lesquelles rejoignaient un grand nombre d'entreprises agricoles. De plus, à mesure que celles-ci se conforment aux réglementations environnementales, les interventions régionales en agroenvironnement s'orientent graduellement vers les conseillers agricoles plutôt que vers les entreprises.

3. Axe d'intervention : Recherche et innovation technologique

Contexte

Le Ministère reconnaît l'importance de l'innovation dans le développement de l'industrie bioalimentaire pour améliorer la compétitivité des entreprises québécoises.

Le soutien à l'innovation technologique offert par le Ministère dans le secteur agroalimentaire s'effectue sous trois formes : l'aide accordée à des centres de recherche appliquée et à des centres d'expertise ; le financement et la gestion de programmes de soutien financier à l'innovation ; la participation à des actions concertées avec des partenaires publics et privés.

Le soutien à l'innovation occupe également une place importante dans le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Le Ministère souhaite renforcer la capacité de l'industrie à offrir des produits aquatiques diversifiés, dont les méthodes de capture, de transformation et d'élevage mettent en valeur la qualité nutritionnelle et les avantages pour la santé ainsi que l'assurance d'une grande fraîcheur. Le Ministère offre un soutien à des projets de recherche et de développement dans le domaine des pêches et de l'aquaculture et appuie des initiatives de collaboration avec des organismes du domaine de la recherche et de l'innovation. Ainsi, en 2010-2011, il a contribué à la création de Merinov, qui regroupe dorénavant les expertises de divers centres de recherche du secteur.

OBJECTIF

Soutenir l'innovation en partenariat par l'investissement dans des activités de recherche, de transfert technologique et de diffusion des connaissances de telle sorte que, d'ici 2008 :

- l'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui des partenaires sera d'au moins 2,1.

INDICATEUR	EFFET DE LEVIER DE L'INVESTISSEMENT EXERCÉ PAR L'INVESTISSEMENT DU MAPAQ SUR CELUI DES PARTENAIRES		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	2,1	2,1	2,1
RÉSULTATS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE	**2,30**	**2,08**[1]	**2,01**
RÉSULTATS DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES	**1,79**	**4,85**	**1,71**
RÉSULTATS DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE	**2,28**	**2,23**	**1,98** **Voir les résultats commentés**

1. Ce chiffre a été révisé à la hausse.

RÉSULTATS COMMENTÉS

La légère baisse de l'effet de levier pour le secteur agroalimentaire s'explique par le fait que le Ministère a confié des mandats d'étude spécifiques à certains centres de recherche appliquée et d'expertise, augmentant ainsi l'aide financière accordée à ces derniers.

La baisse de l'effet de levier du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales en 2010-2011 est due à une implication financière majeure du Ministère dans la mise en place de l'organisme d'innovation Merinov, alors que la participation d'autres partenaires financiers à cet important projet est à venir à compter de 2011-2012.

4. Axe d'intervention : Formation, main-d'œuvre et relève

FORMATION ET MAIN-D'ŒUVRE

Contexte

Dans un contexte de compétitivité internationale, l'économie du savoir prend une place de plus en plus importante dans l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre. À l'instar des autres secteurs d'activité économique, le domaine agroalimentaire n'échappe pas à cette réalité.

Ainsi, au sein du Ministère, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) constitue le plus grand établissement de formation technique agroalimentaire au Québec. Le Ministère accorde également une aide financière au Campus Macdonald de l'Université McGill pour la formation technique destinée aux étudiants anglophones. Par ailleurs, le MAPAQ, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec apportent une contribution respective annuelle de 145 000 $ au Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Ce plan est constitué de quatorze collectifs en formation agricole qui assurent, dans chaque région, l'arrimage entre, d'une part, les besoins de formation des productrices et des producteurs agricoles de même que de la main-d'œuvre et, d'autre part, l'offre de services des établissements de formation.

OBJECTIF

Assurer une offre de ressources humaines compétentes répondant aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- l'ITA aura décerné un diplôme à 865 personnes et le taux de placement de celles-ci avoisinera 100 % ;
- les inscriptions et les heures en formation continue à l'ITA et par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole se maintiendront annuellement à 3 600 inscriptions et 8 000 heures pour l'ITA et à 5 600 inscriptions et 8 100 heures pour le PSFA.

INDICATEUR 1	NOMBRE DE DIPLÔMÉS PAR ANNÉE		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	865	865	865
RÉSULTATS	**1 041**	**1 291**	**ND**

Comme le démontre le graphique de la page suivante, l'ITA est toujours le plus grand centre de formation technique en agroalimentaire au Québec. En septembre 2010, il accueillait 69 % de la clientèle. Ces données incluent celles du Campus Macdonald de l'Université McGill.

Inscriptions (trois ans) à un programme de formation technique du domaine agroalimentaire conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) 1997-2010

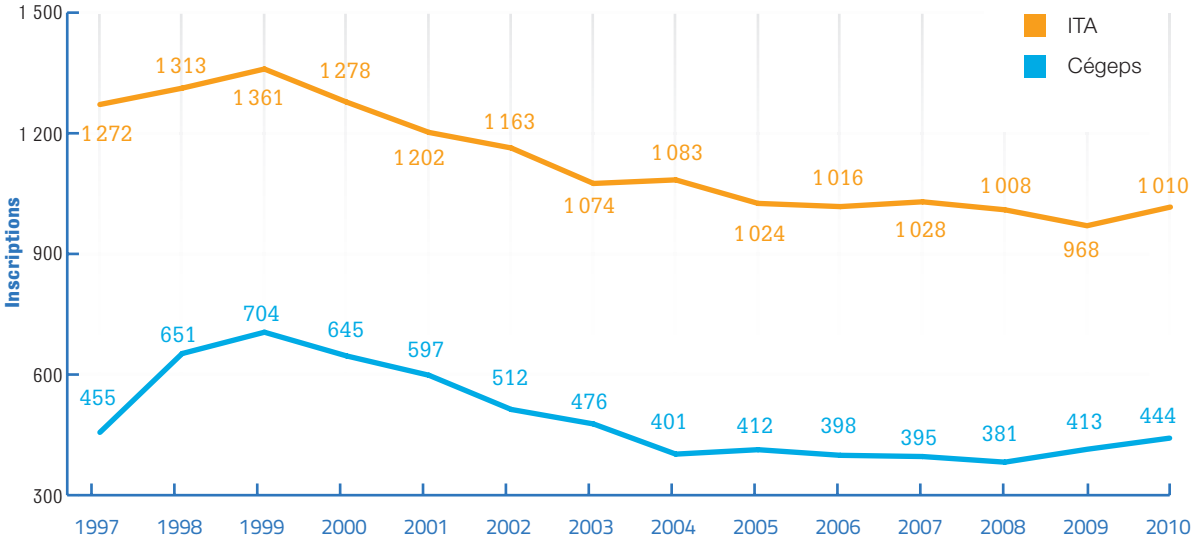

Sources : Jusqu'en 2006 inclusivement : MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs.
Pour la période de 2007 à 2009 : les données ont été recueillies directement auprès des établissements (déclaration des clientèles au 20 septembre).
Pour l'année 2010, les données ont été compilées à partir de données du MELS. Les données relatives à l'ITA comprennent celles du Campus Macdonald.

INDICATEUR 2	TAUX DE PLACEMENT DES DIPLÔMÉS		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	100 %	100 %	100 %
RÉSULTATS	**82 %**	**ND**	**ND** **Voir les résultats commentés**

RÉSULTATS COMMENTÉS

Selon l'enquête *La relance au collégial en formation technique* du MELS, en ce qui concerne les années 2008-2009 et 2007-2008 (pour lesquelles des données sont disponibles), le taux de placement des diplômés est respectivement de 64 % et 75 %.

Quant à la cible du taux de placement de 100 % pour 2009, elle a été définie en incluant les diplômés qui poursuivent leurs études, ce qui représente des taux de 82 % pour 2008-2009 et de 93 % pour 2007-2008.

Inscriptions et heures de formation continue

INDICATEUR 1	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION ET DE PERSONNES INSCRITES À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE À L'ITA		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
> Nombre d'inscriptions			
CIBLE	3 600	3 600	3 600
RÉSULTATS	**3 340**	**3 797**	**3 999 Cible atteinte**
> Nombre d'heures de formation continue			
CIBLE	8 000	8 000	8 000
RÉSULTATS	**5 832**	**6 313**	**6 970 Voir les résultats commentés**

RÉSULTATS COMMENTÉS

La cible concernant le nombre d'inscriptions a été atteinte et dépassée de 399 pour atteindre 3 999 inscriptions. Par contre, la cible de 8 000 heures de formation continue n'a pas été atteinte bien que le nombre d'heures de formation ait augmenté de 657 (10,4 %) par rapport à 2010.

INDICATEUR 2	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION ET DE PERSONNES INSCRITES À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PLAN DE SOUTIEN EN FORMATION AGRICOLE (Y COMPRIS L'ITA)		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
> Nombre d'inscriptions			
CIBLE	5 600	5 600	5 600
RÉSULTATS	**7 981**	**8 836**	**ND**
> Nombre d'heures de formation			
CIBLE	8 100	8 100	8 100
RÉSULTATS	**11 429**	**10 872**	**ND**

RELÈVE

Contexte

Au Québec, la diminution de la population active constitue un enjeu de première importance. Au moment où plusieurs personnes prendront leur retraite, les jeunes auront le choix entre différents secteurs d'activité qui devront se démarquer pour les attirer. Le secteur bioalimentaire n'échappe pas à cette réalité et devra s'assurer d'attirer un plus grand nombre de jeunes. Déjà, on dénombre de moins en moins de jeunes agricultrices et agriculteurs, alors que la population agricole est vieillissante.

Compte tenu de ces préoccupations, le Ministère a entrepris, en 2004, l'élaboration d'une politique jeunesse au profit de l'ensemble du secteur bioalimentaire, dont le premier volet porte sur l'établissement et la relève agricole. Un deuxième plan d'action 2009-2013 s'articulant autour de cinq grandes orientations, soit le milieu de vie, la formation, l'accompagnement, l'accès à la profession et la connaissance de la relève agricole et de l'établissement en agriculture, est actuellement mis en œuvre.

OBJECTIF

Favoriser l'entrée des jeunes dans le secteur bioalimentaire de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des volets prévus auront été élaborés.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
> Degré de réalisation de l'élaboration des différents volets prévus à la politique jeunesse				
Élaboration du volet *Établissement et relève agricole* et de son plan d'action 2005-2008	100 %	**100 %**	**100 %**	**100 %**
Élaboration du volet *Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales* et de son plan d'action 2008-2011	100 %	**100 %**	**100 %**	**100 %**
Élaboration du volet *Relève en transformation alimentaire* et de son plan d'action	100 %	**33 %**	**66 %**	**95 %** **Voir les résultats commentés**

RÉSULTATS COMMENTÉS

Les travaux d'élaboration du volet *Relève en transformation alimentaire* ont donné lieu, en 2010-2011, à la réalisation d'un diagnostic sur la relève en transformation alimentaire, d'un résumé schématique des orientations du volet et d'un projet de plan d'action. TRANSAQ travaille au développement de la version finale de ce plan d'action et en assurera la mise en œuvre. Ce plan d'action sera dévoilé en 2011-2012 et couvrira une période de trois ans.

Sécurité des aliments et santé animale

Orientation

Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

Tous les Québécois en bénéficient

- **Une offre de produits alimentaires sains** assurée par les services d'inspection des aliments et les programmes de surveillance en place.
- **Un contrôle des risques de contamination associés aux maladies animales** par la surveillance qu'exerce le Ministère relativement au statut sanitaire du cheptel québécois.
- **Une intervention rapide et efficace permettant de circonscrire et de prévenir les problèmes de santé animale et de sécurité des aliments** par l'implantation d'un système de traçabilité.
- **Un meilleur accès aux marchés étrangers pour les produits alimentaires québécois** grâce aux garanties offertes par nos systèmes d'inspection et de traçabilité.

5. Axe d'intervention : Traçabilité

Contexte

En collaboration avec Agri-Traçabilité Québec (ATQ), le Ministère poursuit ses efforts pour mettre au point des systèmes efficaces d'identification des animaux et de traçabilité dans le secteur agroalimentaire.

En 2010-2011, le Ministère a conclu avec ATQ un contrat de service triennal d'un montant annuel de 3,6 millions de dollars pour la gestion et le développement de la base de données de traçabilité. De plus, au 31 mars 2011, une aide financière totalisant 315 554 $ avait été accordée à 44 entreprises ou organismes du secteur agroalimentaire dans le cadre de l'accord bilatéral Québec-Canada « Cultivons l'avenir », et ce, en vertu du Programme d'appui à l'implantation de la traçabilité. Cette aide vise l'automatisation du transfert des données.

OBJECTIF

Poursuivre l'implantation de la traçabilité des aliments de la ferme jusqu'à la table pour les filières bovine, porcine et ovine de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des phases prévues auront été implantées.

INDICATEUR	SECTEUR CIBLE	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
> Degré de réalisation des différentes phases				
Traçabilité implantée	Secteur bovin	**100 %**	**100 %**	**100 %**
Traçabilité implantée	Secteur ovin	**100 %**	**100 %**	**100 %**
Traçabilité implantée	Secteur porcin	**ND**	**ND**	**Voir les résultats commentés**

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 2, priorité « Mise en application de la traçabilité au sein de nouveaux secteurs » (p. 32).

6. Axe d'intervention : Surveillance de la santé animale

Contexte

Le Ministère a poursuivi ses activités ayant trait à la santé et au bien-être des animaux. De plus, en concluant les travaux relatifs à l'élaboration de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, le Ministère a renforcé les liens avec ses partenaires en ce domaine.

OBJECTIF

Consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des mécanismes prévus auront été consolidés.

INDICATEUR	100 % DES MÉCANISMES PRÉVUS AURONT ÉTÉ CONSOLIDÉS		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	100 %		
RÉSULTATS			**Voir les résultats commentés**

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 2, priorité « Stratégie québécoise de prévention et de surveillance en matière de santé animale et de bien-être animal » (p. 32).

7. Axe d'intervention : Maîtrise des risques alimentaires

Contexte

La maîtrise des risques pour la santé est partagée entre le gouvernement, les établissements alimentaires et les consommateurs. Les résultats obtenus sont à la mesure des efforts concertés du gouvernement et des établissements alimentaires au nom de la responsabilisation des entreprises au regard de ces risques.

OBJECTIF

Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- chaque année, plus de 95 % des établissements alimentaires visités aient une charge de risque variant de « faible » à « moyenne » ;
- chaque année, plus de 50 % des établissements visités ayant une charge de risque « moyenne-élevée » ou « élevée » aient réduit leur charge à un niveau inférieur à l'intérieur d'un délai de 12 mois.

Le graphique suivant présente la distribution complète des établissements en fonction de leur charge de risque sur trois ans. Il démontre une stabilité de la maîtrise du risque dans les établissements alimentaires faisant partie des catégories à risque « faible », « faible-moyen » ou « moyen ».

Distribution des établissements en fonction de leur charge de risque 2010-2011

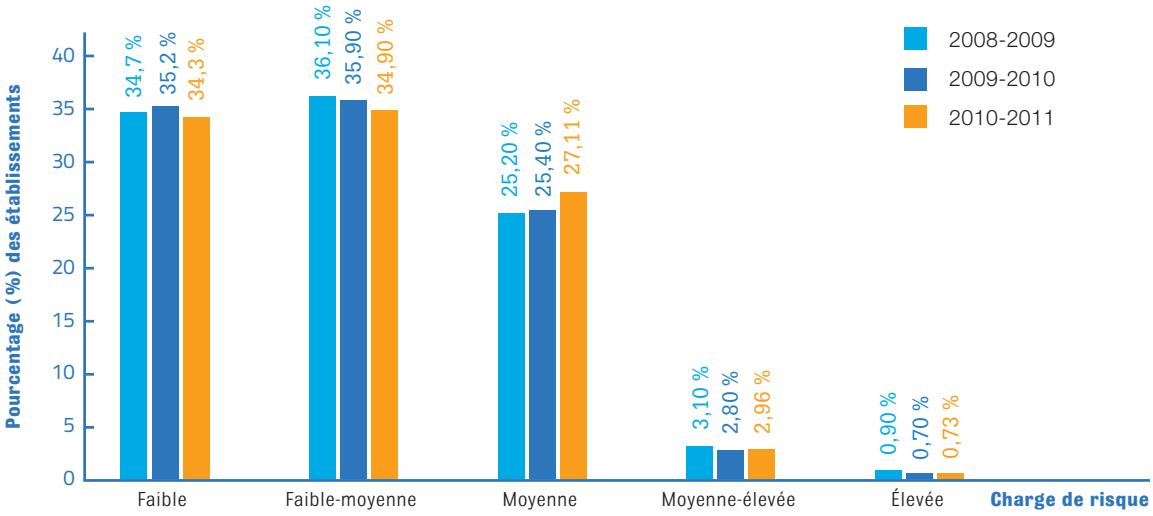

INDICATEUR 1	CHAQUE ANNÉE, PLUS DE 95 % DES ÉTABLISSEMENTS ALIMENTAIRES VISITÉS AIENT UNE CHARGE DE RISQUE VARIANT DE « FAIBLE » À « MOYENNE »		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	95 %	95 %	95 %
RÉSULTATS	**96,0 %**	**96,5 %**	**96,3 %** **Cible atteinte**

INDICATEUR 2	CHAQUE ANNÉE, PLUS DE 50 % DES ÉTABLISSEMENTS VISITÉS AYANT UNE CHARGE DE RISQUE « MOYENNE-ÉLEVÉE » OU « ÉLEVÉE » AIENT RÉDUIT LEUR CHARGE À UN NIVEAU INFÉRIEUR À L'INTÉRIEUR D'UN DÉLAI DE 12 MOIS		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	50 %	50 %	50 %
RÉSULTATS	**79,3 %**	**78 %**	**79,2 %** **Cible atteinte**

Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse

Orientation

Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

Tous les Québécois en bénéficient

- **Un environnement plus sain** par l'accompagnement des entreprises agricoles et aquacoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Une meilleure qualité de vie** par des actions qui favorisent la cohabitation harmonieuse en zone rurale.

8. Axe d'intervention : Agroenvironnement

Contexte

Le gouvernement du Québec a mis en œuvre deux plans d'action d'importance touchant l'agroenvironnement.

D'abord, afin de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire, il a rendu public, en juin 2006, le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, intitulé *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*. C'est dans ce contexte que le Ministère a ensuite élaboré, en 2007, de nouvelles mesures pour aider le secteur agricole à réduire ses émissions de GES et valoriser la biomasse agricole.

Par ailleurs, à la suite des épisodes de prolifération des algues bleu-vert dans les lacs et les cours d'eau du Québec, le gouvernement a annoncé, en septembre 2007, un plan d'intervention visant à prendre en charge ce problème dans l'ensemble du territoire. Le Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole 2008-2018 constitue la réponse du Ministère au plan d'intervention gouvernemental.

Ainsi, par rapport aux grandes orientations gouvernementales, la qualité de l'eau et la réduction des GES constituent maintenant des priorités du Ministère en matière d'agroenvironnement. Ces préoccupations, de même que les actions qui en découlent, figurent dans le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010, lancé par le MAPAQ, le MDDEP et l'Union des producteurs agricoles (UPA).

OBJECTIF

Accompagner les exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement de telle sorte qu'en 2008 :

- 12 600 (60 %) des exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 disposeront d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ;
- 87 % des exploitations visées d'ici 2010 entreposeront leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat (par rapport à 78 % en 2003-2004) ;
- 4 500 exploitations auront été appuyées pour réaliser des interventions en matière de réduction de la pollution diffuse et favorisant la cohabitation harmonieuse.

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES AYANT À SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION D'ICI 2010 QUI DISPOSERONT D'UN PAA		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	12 600	12 600	12 600
RÉSULTATS	**11 834**	**12 784**	**13 632** **Cible atteinte**

INDICATEUR 2	POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS VISÉES DONT LES FUMIERS SONT ENTREPOSÉS DE FAÇON ADÉQUATE		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	87 %	87 %	87 %
RÉSULTATS	**88,5 %**	**93,4 %**	**94,6 %** **Cible atteinte**

INDICATEUR 3	NOMBRE D'EXPLOITATIONS QUI AURONT ÉTÉ APPUYÉES POUR RÉALISER DES INTERVENTIONS DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION DIFFUSE ET FAVORISANT LA COHABITATION HARMONIEUSE		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	4 500	4 500	4 500
RÉSULTATS	**5 721**	**8 408**	**10 657** **Cible atteinte**

9. Axe d'intervention : Aquaenvironnement

Contexte

La Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) a été établie grâce au travail et à l'étroite collaboration de tous les membres de la Table filière de l'aquaculture en eau douce inc., dont l'Association des aquaculteurs du Québec, le MDDEP et le MAPAQ. Cette stratégie vise l'amélioration de la performance environnementale des entreprises piscicoles.

De plus, le programme Aquableu permet au gouvernement de respecter son engagement, inscrit dans la Politique nationale de l'eau, qui consiste à soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles dans leur virage vers l'amélioration de leur performance environnementale.

OBJECTIF

Accompagner les exploitations piscicoles dans la réduction des rejets en phosphore de telle sorte que, d'ici 2008 :

- les entreprises représentant 45 % de la production piscicole se seront engagées dans la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce dont l'échéance de mise en œuvre est 2014.

INDICATEUR	PART RELATIVE DE LA PRODUCTION DES PISCICULTEURS ADHÉRANT À LA STRADDAQ		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	45 %	45 %	45 %
RÉSULTATS	**25 %**	**31 %**	**46 %** **Cible atteinte**

Relations fédérales-provinciales et commerciales

Orientation

Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation

Tous les Québécois en bénéficient

- **Une part équitable de transferts fédéraux et le respect des champs de compétence** en appui aux priorités du Québec.
- **Des interventions fédérales mieux adaptées à la réalité québécoise** par des relations soutenues entre les deux ordres de gouvernement et la conclusion d'ententes.
- **La défense des intérêts du Québec** dans le cadre de l'établissement de nouvelles règles commerciales à l'échelle nationale et internationale.

10. Axe d'intervention : Politique agricole canadienne

Contexte

L'ancienne politique agricole et agroalimentaire canadienne, soit le Cadre stratégique agricole (CSA), qui était d'une durée de cinq ans et qui portait sur la gestion des risques agricoles et les autres domaines que sont la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, le renouveau ainsi que la science et l'innovation, a pris fin le 31 mars 2008.

Un accord-cadre portant sur la nouvelle politique agricole et agroalimentaire canadienne intitulée « Cultivons l'avenir » a été signé en juillet 2008. Cet accord assure la poursuite des programmes de gestion des risques agricoles révisés en 2007 et offre un cadre pour la mise en place de nouveaux programmes dans les autres domaines. Comme pour le CSA, les budgets qui lui sont alloués sont partagés entre le gouvernement fédéral (60 %) et les gouvernements provinciaux (40 %).

Il est à noter que les programmes du CSA, dans les domaines autres que la gestion des risques, ont été prolongés en 2008-2009 afin de permettre la conclusion d'un nouvel accord de mise en œuvre et d'assurer une transition harmonieuse entre eux et les programmes de la nouvelle politique.

Les programmes de « Cultivons l'avenir » ont été élaborés par le Québec au cours de l'année 2008-2009 et inscrits dans l'accord bilatéral de mise en œuvre de cette politique, signé le 31 mars 2009. Ils ont été offerts graduellement à compter du 1er avril 2009.

OBJECTIF

Tirer parti de la politique agricole canadienne dans l'optique d'une complémentarité des interventions du gouvernement fédéral et du Québec, et du respect de leurs champs de compétence et de leurs institutions :

- état de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant de la politique agricole et agroalimentaire canadienne ou d'autres stratégies canadiennes.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 10, priorité « Interventions auprès du gouvernement fédéral pour faire valoir les particularités, les besoins et les positions du Québec » (p. 38).

11. Axe d'intervention : Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture

PART HISTORIQUE DU QUÉBEC DANS LES STOCKS À ACCÈS PARTAGÉ

Contexte

Pêches et Océans Canada gère les ressources halieutiques et établit leur partage entre les provinces aux fins de pêche commerciale pour la plupart des espèces. Toutefois, certaines espèces demeurent sous un régime de pêche compétitive.

Le Québec réclame l'abandon de la pêche compétitive de ces espèces et son remplacement par l'établissement de parts pour chaque province afin d'éviter une course effrénée vers la ressource. La pêche compétitive nuit à la coordination des activités de pêche avec celles des usines de transformation et ne permet pas de maximiser les retombées économiques dans les communautés maritimes, notamment sur le plan des emplois.

D'ici à ce que les parts provinciales soient établies pour toutes les espèces, le Québec et son industrie doivent poursuivre, année après année, leurs représentations auprès de Pêches et Océans Canada pour ne pas être pénalisés dans le partage de la ressource.

OBJECTIF

Défendre le principe d'équité pour le Québec dans le partage de la ressource marine ainsi que dans l'application des politiques et programmes du gouvernement fédéral :

- obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé.

INDICATEUR	OBTENTION DE LA PART HISTORIQUE DU QUÉBEC POUR LES STOCKS À ACCÈS PARTAGÉ		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	Part obtenue de l'ensemble des stocks à accès partagé	Part obtenue de l'ensemble des stocks à accès partagé	Part obtenue de l'ensemble des stocks à accès partagé
RÉSULTATS	**Part obtenue : 12/21 stocks**	**Part obtenue : 11/21 stocks**	**Part obtenue : 11/21 stocks**

RÉSULTATS COMMENTÉS

Vingt et un stocks de différentes espèces font l'objet de discussions et de négociations de partage entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces de l'Atlantique. Concernant les autres espèces sous régime compétitif, le gouvernement fédéral accorde un contingent global aux provinces de l'Atlantique sans attribuer de part à chaque province, ce qui entraîne une course vers la ressource.

En 2010-2011, le Québec a obtenu sa juste part pour 11 des 21 stocks à accès partagé, soit la morue de l'Atlantique du sud du golfe, la morue de l'Atlantique du nord du golfe, le sébaste, le flétan de l'Atlantique, la plie canadienne, le flétan du Groenland (stock sous quota individuel transférable) et le crabe des neiges.

En ce qui concerne le thon rouge, le loup marin, la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent et la crevette nordique de la zone du Nord, le Québec poursuit ses démarches afin d'obtenir une part équitable dans l'allocation établie par Pêches et Océans Canada.

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'IMPLANTATION D'EXPLOITATIONS AQUACOLES EN EAU MARINE

OBJECTIF

Faciliter l'arrimage administratif en aquaculture entre la politique du gouvernement fédéral et celle du Québec :

- réduction des délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine.

INDICATEUR	DÉLAIS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS D'IMPLANTATION D'EXPLOITATIONS AQUACOLES EN EAU MARINE		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	Moins d'un an	Moins d'un an	Moins d'un an
RÉSULTATS	**1,6 mois (1 permis)** **15,4 mois (1 permis)**	**11,5 mois (3 permis)** **14,8 mois (1 permis)**	**13,01 (1 permis)**

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2010-2011, un permis d'aquaculture en eau marine a été délivré dans un délai de 13,01 mois. Au 31 mars 2011, huit demandes de permis relatives à de nouveaux sites étaient en traitement. Le traitement des demandes de permis est long en raison de la complexité administrative de l'évaluation. En effet, plusieurs instances gouvernementales sont impliquées dans le traitement de la demande.

12. Axe d'intervention : Négociations commerciales et règlement des différends

Contexte

Les entreprises bioalimentaires québécoises évoluent dans un contexte hautement concurrentiel. Il est important qu'elles puissent bénéficier de règles commerciales claires et équitables qui leur permettent de tirer parti de leurs avantages comparatifs à l'échelle nationale et internationale.

En ce sens, la conclusion d'ententes de partenariat économique est une occasion de consolider nos marchés et d'en développer des nouveaux afin d'offrir aux entreprises d'ici de nouvelles occasions d'affaires.

Soucieux de promouvoir et de défendre ses intérêts, le Québec suit les négociations entourant les ententes de partenariat économique, sur le marché intérieur canadien, avec l'Union européenne (Accord de partenariat économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou y participe activement.

Les travaux du Ministère concernant ces ententes se déroulent de façon particulièrement étroite avec les secteurs sous gestion de l'offre, lesquels contribuaient pour près de 39 % des recettes monétaires agricoles du Québec en 2010.

OBJECTIF

Faire reconnaître les positions du Québec auprès du gouvernement fédéral ou d'autres instances concernées :

- présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 10, priorité « Interventions auprès du gouvernement fédéral pour faire valoir les particularités, les besoins et les positions du Québec » (p. 38).

Modernisation et qualité des services

Orientation

Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité

Tous les Québécois en bénéficient

- **Des ressources humaines, matérielles et financières bien utilisées** grâce à une gestion rigoureuse des fonds publics.
- **Des relations entre l'État et les citoyens simplifiées** par la prestation de services en ligne.
- **Des activités et services ministériels adaptés aux besoins de la population québécoise.**

13. Axe d'intervention : Modernisation des interventions

Contexte

Le Ministère a entrepris la modernisation des ses principaux modes d'intervention dans le but de les aligner sur les besoins de sa clientèle et sur ses propres priorités. Globalement, cet exercice vise à réévaluer la pertinence de ces services, à améliorer leur livraison auprès de la clientèle et à moderniser les processus afférents.

Des six projets de modernisation ciblés en 2005, seul le projet d'optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale s'est poursuivi en 2010-2011, puisque les autres avaient été terminés dans les années précédentes.

OBJECTIF

Poursuivre le plan de révision des programmes sous l'angle de l'amélioration des façons de faire et de la performance de telle sorte que, d'ici 2008 :

- le plan de révision des programmes du Ministère aura été réalisé à 100 %.

INDICATEUR	CIBLE 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2009-2010	2010-2011
> Programmes visés par un plan de révision				
Programme de crédit de taxes foncières agricoles	100 %	**100 %**	**100 %**	**100 % Cible atteinte**
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	100 %	**100 %**	**100 %**	**100 % Cible atteinte**
Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	100 %	**79 %**	**79 %**	**Voir les résultats commentés**
Offre de services-conseils en agriculture	100 %	**100 %**	**100 %**	**100 % Cible atteinte**
Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire	100 %	**100 %**	**100 %**	**100 % Cible atteinte**
Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	100 %	**94,5 %**	**100 %**	**100 % Cible atteinte**

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) a été dissous le 1er avril 2010. Ses activités ont été reprises par le Ministère.

La réalisation de plusieurs projets d'envergure depuis 2005 confirme le leadership du Ministère dans le domaine de l'innocuité des aliments au Québec. Certains de ces projets contribuent à améliorer sa prestation de services conformément aux besoins exprimés par ses clientèles et ses partenaires, par exemple les suivants :

- Formation accrue du personnel en établissement par l'entremise d'un nouveau règlement rendant obligatoire la formation en hygiène et salubrité pour les gestionnaires de certains établissements alimentaires ainsi que pour les manipulateurs d'aliments travaillant dans ces lieux ;
- Révision du régime des permis visant une répartition plus équitable des coûts de l'inspection ;
- Mise en place d'un programme de gestion des établissements à risque supérieur. Ce programme vise une responsabilisation accrue de chaque entreprise par une intervention adaptée, progressive, rigoureuse et efficiente en matière de sécurité des aliments ;
- Réalisation de deux autres projets en 2010-2011 :
  - Mise en place d'un outil informatisé (unité mobile d'inspection) favorisant une harmonisation des activités et une standardisation des rapports remis aux exploitants. Le nouveau format de rapport, personnalisé et convivial, facilite sa lecture et sa compréhension. Le projet technologique HERMES a d'ailleurs été récompensé dans la catégorie de la transformation des processus organisationnels au concours des OCTAS 2010, reconnaissant l'excellence dans le secteur des technologies de l'information ;
  - Réduction significative des délais de délivrance des permis légers par l'entremise d'une révision des processus de travail.

Bien que ces projets contribuent largement à l'atteinte des objectifs d'amélioration des façons de faire et de la performance du Ministère, ils n'étaient pas prévus à l'origine dans la planification de 2005. Leur réalisation n'est donc pas incluse dans le calcul de l'indicateur.

14. Axe d'intervention: Services en ligne

Contexte

Afin de rehausser l'efficacité des interventions, il est important de considérer de nouvelles façons de faire, dont la mise à profit des nouvelles technologies dans la prestation de services du Ministère. Une utilisation accrue des technologies de l'information représente une voie d'avenir qui s'inscrit dans la nouvelle vision du gouvernement en ligne. Cela implique de réviser complètement la manière de rendre l'information accessible à la clientèle, qui a de plus en plus recours à Internet, et d'offrir des services en ligne.

OBJECTIF

Rendre la majorité des services du Ministère accessibles en ligne et amener la clientèle à y recourir davantage de telle sorte que, d'ici 2008:

- l'achalandage du site Internet du Ministère (y inclus Agri-Réseau) aura augmenté de 5 % par année pour atteindre 1,4 million de visites et 580 000 visiteurs annuellement;
- le nombre de transactions électroniques aura décuplé pour atteindre 25 000.

INDICATEUR	CIBLE 2008	SITES	RÉSULTATS		
ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DES SERVICES DU MINISTÈRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE			2008-2009	2009-2010	2010-2011
> Volet informationnel					
Nombre de visiteurs	580 000/an	MAPAQ	550 048	601 997	547 316
		ITA	70 924	88 592	97 613
		Agri-Réseau[1]	1 002 640[2]	1 073 907[2]	1 503 772[2]
		Total	**1 623 612**	**1 764 496**	**2 148 701 Cible atteinte**
Nombre de visites	1 400 000/an	MAPAQ	663 044	745 030	703 247
		ITA	86 389	113 230	122 922
		Agri-Réseau[1]	1 410 073[2]	1 464 203[2]	2 272 396[2]
		Total	**2 159 506**	**2 322 463**	**3 098 565 Cible atteinte**
> Volet transactionnel					
Nombre de transactions électroniques[3]	25 000	MAPAQ	17 336	24 718	27 604
		ITA	–	–	–
		Agri-Réseau[1]	–	–	–
		Total	**17 336**	**24 718**	**27 604 Cible atteinte**

1. Site Internet fournissant de l'information de nature scientifique et technique sur le plan agricole et agroalimentaire.
2. Ces données ont été fournies par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (gestionnaire du site Agri-Réseau). Elles incluent les accès des employés du Centre et du Ministère.
3. Le terme « transactions électroniques » fait ici référence à tous les services offerts à la clientèle du Ministère à la page « Services en ligne » de son site Internet.

15. Axe d'intervention : Qualité des services et planification des ressources humaines

QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Taux de satisfaction de la clientèle

Contexte

À l'automne 2009, le Ministère a adopté une nouvelle déclaration de services aux citoyens (DSC). Celle-ci contient les engagements du Ministère au regard de la qualité de sa prestation de services. Afin d'évaluer la satisfaction de la clientèle, un premier sondage a été mené en novembre 2009 à l'aide de l'Outil québécois de mesure de la satisfaction de la clientèle. Développé par le gouvernement du Québec, cet outil est utilisé pour mesurer la qualité des services des différents ministères.

Déclaration de services aux citoyens

Le Ministère s'engage à offrir à sa clientèle, en toute circonstance, des services :

accessibles

- Possibilité de parler rapidement à une personne, ou de laisser un message dans une boîte vocale, et d'avoir une réponse dès le jour ouvrable suivant.
- Information claire et détaillée sur nos programmes et nos services dans notre site Internet.

courtois

- Identification de la personne qui vous répond.
- Écoute attentive et respectueuse, qui tient compte de vos commentaires et de vos suggestions.

rigoureux, transparents et équitables

- Réponse ou accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables pour une demande écrite de service ou d'aide financière.
- Traitement de votre dossier avec diligence et équité : renseignements précis sur l'état d'avancement et explication sur les décisions rendues.
- Confidentialité et protection de vos renseignements personnels.

simplifiés

- Utilisation d'un langage simple, clair et précis dans nos communications écrites.
- Explication sur la marche à suivre pour obtenir un service et indication du nom de la personne responsable de votre dossier.
- Assistance et accompagnement pour guider et faciliter votre démarche.

OBJECTIF

Offrir des services de qualité conformément à la déclaration de services aux citoyens de telle sorte que, d'ici 2008 :

- le taux de satisfaction des clientèles du Ministère se maintiendra au-dessus de 95 %.

INDICATEUR	TAUX DE SATISFACTION DES CLIENTÈLES DU MINISTÈRE SE MAINTENANT AU-DESSUS DE 95 %		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	95 %	95 %	95 %
RÉSULTATS	**Aucun sondage réalisé**	**8,5/10**	**8,8/10 Voir les résultats commentés**

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le sondage 2010-2011 s'est déroulé en novembre 2010. Le questionnaire, toujours basé sur l'Outil québécois de mesure de la satisfaction de la clientèle, a permis de comparer les résultats obtenus avec ceux de 2009.

Dans l'ensemble, la clientèle du Ministère se dit satisfaite des services qu'elle reçoit. Les répondants accordent à cet aspect un taux de satisfaction de 8,83 sur 10, ce qui est supérieur au score de 8,46 de 2009. Les taux de satisfaction pour les quatre catégories d'engagements ciblées dans la déclaration de services aux citoyens du Ministère sont tous supérieurs à 8 sur 10. Les aspects du service dont le score a significativement augmenté depuis 2009 sont :

- la satisfaction générale ;
- le respect des employés du Ministère envers la clientèle ;
- le fait qu'on prenne le temps d'expliquer les raisons d'une décision ;
- le fait d'être traité équitablement.

Par ailleurs, la clientèle ayant reçu la visite d'un inspecteur en salubrité alimentaire accorde une cote élevée aux aspects du service mesurés, celle-ci dépassant 8,9 sur 10. Ce résultat dénote une très bonne relation des inspecteurs avec la clientèle.

Attentes de la population

Contexte

Depuis 2001, le Ministère commande, environ tous les deux ans, un sondage sur les perceptions de la population du Québec à l'égard du secteur bioalimentaire et à son endroit. Cette enquête a généralement pour objet :

- de connaître les opinions, les impressions et les préoccupations de la population à l'égard du secteur bioalimentaire et d'en suivre l'évolution ;
- d'évaluer le degré de connaissance de la population au regard de la mission, des activités et des interventions du Ministère et de mesurer l'incidence de certaines actions qu'il pose.

OBJECTIF

Améliorer la connaissance et la compréhension des attentes de la population à l'égard du secteur et de l'action du Ministère de telle sorte que, d'ici 2008 :

- un suivi régulier de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées aura été réalisé à partir de sondages.

INDICATEUR	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	Suivi régulier	Suivi régulier	Suivi régulier
RÉSULTATS	**Sondage réalisé en mars 2009**	**Aucun sondage réalisé**	**Aucun sondage réalisé**

RÉSULTATS COMMENTÉS

Puisque aucun changement majeur n'a été apporté aux orientations stratégiques du Ministère depuis le dernier sondage mené en 2009, les autorités du Ministère estiment plus approprié d'effectuer le prochain sondage à la fin de l'année 2011.

PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

Contexte

Entre 2004 et 2007, le Ministère a produit annuellement, pour le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), un plan pluriannuel de main-d'œuvre qui incluait un exercice de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre.

En 2007-2008, le SCT a cessé de demander ce plan, laissant cette gestion exclusivement aux ministères et aux organismes (MO). Le Ministère s'est doté de cibles lui permettant de satisfaire aux orientations gouvernementales en matière de réduction de l'effectif.

Dans le contexte de la planification de sa main-d'œuvre, le Ministère a poursuivi ses actions en évaluant la criticité de ses emplois (le risque de ne plus pouvoir rendre de services à la population en raison d'une perte d'expertise due aux nombreux départs à la retraite), permettant la mise en place des gestes appropriés pour assurer le maintien de l'expertise.

OBJECTIF

Implanter un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des étapes du processus de planification auront été implantées.

INDICATEUR	IMPLANTATION DU PROCESSUS DE PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES		
	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CIBLE	100 %	100 %	100 %
RÉSULTATS	**Résultat atteint en 2006-2007**	**Résultat atteint en 2006-2007**	**Résultat atteint en 2006-2007**

ANNEXE I.

RÉSULTATS 2010-2011 DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Introduction p. 75

Présentation de Transformation Alimentaire Québec p.75

- Mission p. 75
- Clientèle et services p. 75
- Organisation administrative p. 76
- Ressources financières p. 76
- Plan stratégique du Ministère p. 76

Bilan des résultats 2010-2011 p. 77

- Une industrie compétitive p. 77
- Des marchés en croissance p. 80

Bilan de l'utilisation des marges de manœuvre p.82

Message de la sous-ministre associée et directrice générale

Monsieur Norman Johnston

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 12e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) pour l'exercice financier 2010-2011.

Tout d'abord, je tiens à souligner la grande qualité du travail de mes collaborateurs, les gestionnaires et le personnel des bureaux de Québec et de Montréal comme ceux des bureaux régionaux, de même que de celui des attachés commerciaux en poste à l'extérieur du Québec. Grâce à cette équipe engagée, TRANSAQ a su poser des gestes concrets à la faveur d'une industrie alimentaire toujours plus forte.

Je souligne d'emblée les changements apportés en cours d'exercice à la gouverne de la Direction de l'amélioration de la compétitivité et des analyses stratégiques à Québec et de la Direction du développement des marchés et de l'exportation à Montréal. Ces changements ont permis de bonifier notre offre de services en regard des attentes de nos clientèles.

Dans cet esprit, une optimisation des processus d'affaires à Québec a généré plusieurs améliorations au traitement des demandes d'aide financière et donné lieu à la mise en place d'une nouvelle solution d'affaires pour TRANSAQ, soit un progiciel de gestion plus efficient de la relation client. Rappelons aussi que, dans le cadre de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire, plus de 600 demandes ont été déposées à ce jour, dont 377 en 2010-2011, ce qui démontre le bien-fondé des programmes d'aide offerts aujourd'hui.

À Montréal, une réorganisation des mandats a notamment permis, d'un côté, le recentrage des activités sur le maillage d'affaires de même que l'accueil d'acheteurs étrangers et, de l'autre côté, le démarchage d'exportateurs en devenir et la veille sur les tendances des produits et des marchés. Je profite de l'occasion pour souligner que, cette année, nous avons accueilli 85 acheteurs étrangers qualifiés au Québec, organisé plus de 700 rencontres d'affaires avec des fournisseurs québécois et réalisé plusieurs activités de promotion de l'image de marque des produits québécois sur le marché américain. De plus, en matière de développement des marchés extérieurs, TRANSAQ s'appuie toujours sur l'expertise du Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada, à qui est confié le mandat du soutien aux exportateurs, qu'il s'agisse d'activités commerciales, de développement de marchés, de promotion de produits québécois ou de formation des exportateurs.

Parmi les principaux faits saillants de TRANSAQ, j'attire votre attention sur le lancement de la nouvelle campagne de promotion « Aliments du Québec, toujours le bon choix ! », laquelle met à contribution les trois grandes chaînes d'alimentation Sobeys, Metro et Loblaws dans une invitation à poser le geste d'achat tous les jours et en toute occasion. De même, les efforts consentis sur le marché intérieur par l'ensemble des partenaires du Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois doivent sans conteste être salués.

Par ailleurs, TRANSAQ s'est fait l'instigatrice de la mise en place du Centre d'expertise fromagère du Québec, lequel offre aujourd'hui des services-conseils ainsi que des formations adaptées aux besoins des fromagers. Cet organisme se profile déjà comme une véritable plaque tournante du savoir en ce domaine au Québec.

Enfin, TRANSAQ a poursuivi activement son objectif de soutenir le développement des appellations réservées et des termes valorisants au Québec. Pour ce faire, elle a élaboré un vaste chantier visant la prospection de produits à haut potentiel à cet égard dans toutes les régions du Québec et la formation des intervenants économiques. Ce chantier a été officiellement lancé lors d'un colloque réunissant plus d'une centaine d'intervenants économiques ainsi que des spécialistes québécois, canadiens et européens en la matière. Au regard de cet objectif, notons la réalisation, en collaboration avec la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales, la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments et Agri-Traçabilité Québec, d'un projet pilote d'identification et de traçabilité du homard des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie, le premier pas vers une appellation officielle pour ce crustacé.

Les résultats sommaires dont fait état le présent rapport annuel de gestion témoignent de l'engagement de TRANSAQ envers l'industrie alimentaire et pour le développement économique des régions du Québec. Je tiens donc à souligner ces réalisations de TRANSAQ, dont je suis particulièrement fière.

La sous-ministre associée et directrice générale
de Transformation Alimentaire Québec,

Dominique Fortin

Québec, septembre 2011

Introduction

En vertu des dispositions de la Loi sur l'administration publique, une convention de performance et d'imputabilité a été signée le 3 février 2005 et déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. En conformité avec cette convention, les activités de TRANSAQ se déroulent dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats dont l'organisation doit rendre compte dans un rapport annuel.

Présentation de Transformation Alimentaire Québec

Mission

Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) a pour mission de soutenir le développement de l'industrie de la transformation alimentaire au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec :

- en offrant aux entreprises de transformation alimentaire un accès intégré aux différents services et programmes gouvernementaux qui leur sont destinés ;
- en mettant à contribution de manière coordonnée et active les agents gouvernementaux concernés par les besoins et les projets des entreprises ;
- en offrant, en raison de son expertise, les produits et services gouvernementaux propres à l'industrie.

Clientèle et services

TRANSAQ a pour clientèle les entreprises dont les projets visent à accroître leur compétitivité et à accélérer leur croissance dans le secteur de la transformation alimentaire ou dans un champ d'activité situé en aval et ayant un effet direct sur le secteur agroalimentaire au Québec.

TRANSAQ offre également des services à des regroupements d'entreprises, à des organisations sectorielles et à des partenaires dont les actions peuvent avoir un effet structurant sur l'ensemble de l'industrie de la transformation alimentaire.

Les produits et services offerts par TRANSAQ sont les suivants :

- l'accueil, l'analyse et l'aiguillage de projets ;
- l'accompagnement personnalisé et les services d'information ;
- les programmes d'aide en matière d'innovation, de salubrité et de qualité, d'investissement et de développement des marchés intérieurs et extérieurs ;
- la mise en réseau des ressources nécessaires à la réussite des projets ;
- l'appui au diagnostic d'entreprise et à la résolution de problèmes ;
- le partage d'information stratégique relative à l'environnement d'affaires, aux marchés et aux tendances de consommation ;
- des actions de promotion au Québec et à l'extérieur du Québec ;
- le soutien à des projets collectifs de l'industrie.

Organisation administrative

TRANSAQ est une composante du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Elle exerce ses activités conformément à une convention de performance et d'imputabilité. À ce titre, TRANSAQ prépare un plan d'action annuel et présente chaque année ses résultats de manière indépendante du Ministère.

Pour atteindre ses objectifs, TRANSAQ dispose d'un peu plus de 50 employés répartis entre 2 directions, l'une à Québec et l'autre à Montréal. Il s'agit respectivement de :

- la Direction de l'amélioration de la compétitivité et des analyses stratégiques (DACAS), située à Québec ;
- la Direction du développement des marchés et de l'exportation (DDME), située à Montréal.

En outre, TRANSAQ compte sur la collaboration d'un peu plus de vingt conseillers régionaux répartis dans les quatorze bureaux régionaux du Ministère. Ces conseillers agissent en étroite collaboration avec les directions de TRANSAQ, à Québec et à Montréal, afin d'assurer, dans leur région respective, la livraison directe des services aux entreprises, dont le soutien financier.

Finalement, pour promouvoir les produits québécois sur les marchés hors Québec, TRANSAQ bénéficie des services de six attachés agroalimentaires en poste à Toronto, à Boston, à Chicago, à New York, à Los Angeles et à Tokyo.

Ressources financières

En 2010-2011, les ressources financières allouées à TRANSAQ totalisaient 20,8 millions de dollars. Le tableau suivant présente les dépenses réelles de TRANSAQ durant les deux derniers exercices.

SUPERCATÉGORIE	DÉPENSES RÉELLES 2009 2010	DÉPENSES RÉELLES 2010 2011[1]	ÉCART
> (000 $)			
Rémunération	2 940,4	2 410,1	-530,3
Fonctionnement	3 450,4	3 140,2	-310,2
Transfert	7 055,7	14 438,3	7 382,6
TOTAL	**13 446,5**	**19 988,6**	**6 542,1**

1. Ces données pourraient différer de celles qui paraîtront aux comptes publics en raison des possibles rectifications effectuées par le contrôleur des finances.

Plan stratégique du Ministère

Les priorités d'action retenues par TRANSAQ s'inscrivent dans la planification stratégique 2005-2008 du Ministère au regard de deux enjeux précis : le développement économique et régional ainsi que la modernisation et la qualité des services.

Bilan des résultats 2010-2011

Une industrie compétitive

Orientation 1. Améliorer la productivité des entreprises

ACTION 1

Offrir un service d'accompagnement-conseil personnalisé aux entreprises

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES
	2010-2011
CIBLE	250
RÉSULTATS	**377** **Cible atteinte**

INDICATEUR 2	NOMBRE DE PROJETS AUTORISÉS AU REGARD DE LA STRATÉGIE DE SOUTIEN À LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE
	2010-2011
CIBLE	240
RÉSULTATS	**397** **Cible atteinte**

RÉSULTATS COMMENTÉS

Un total de 397 lettres d'offre ont été envoyées à des entreprises en 2010-2011. Parmi ces projets, 140 avaient été déposés en 2009-2010 mais ont été autorisés durant l'année 2010-2011.

ACTION 2

Aider les entreprises de boissons alcooliques artisanales (BAA) à positionner leurs produits sur le marché québécois

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AYANT BÉNÉFICIÉ DE SOUTIEN DANS LES DIFFÉRENTS VOLETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES BOISSONS ALCOOLIQUES ARTISANALES
	2010-2011
CIBLE	30
RÉSULTATS	**39** **Cible atteinte**

INDICATEUR 2	NOMBRE D'ENTREPRISES EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE PRODUISANT DES BOISSONS ALCOOLIQUES ARTISANALES DISTRIBUÉES PAR LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC PAR RAPPORT À 2009-2010
	2010-2011
CIBLE	67
RÉSULTATS	**71** **Cible atteinte**

ACTION 2A

Soutenir l'implantation d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire

INDICATEUR	NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT ÉLABORÉ DES PLANS D'ACTION RELIÉS À DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT OU D'IMPLANTATION DE PROCÉDÉS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
	2010-2011
CIBLE	7 (2 plans d'action et 5 activités de développement)
RÉSULTATS	**7 (2 plans d'action réalisés et 5 activités de développement)** **Voir les résultats commentés**

RÉSULTATS COMMENTÉS

Ces indicateurs concernent un projet pilote en matière de développement durable réalisé en collaboration avec huit entreprises et terminé en 2010. Les deux derniers plans d'action ont été livrés au cours de l'automne 2010. Les activités de développement sont des présentations faites soit dans des colloques ou dans des comités.

Orientation 2. Améliorer la salubrité et la qualité des aliments

ACTION 3

Aider les entreprises à implanter des systèmes de gestion de la qualité

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AYANT IMPLANTÉ UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE GESTION DE LA QUALITÉ
	2010-2011
CIBLE	50
RÉSULTATS	**123 entreprises ayant reçu une lettre d'octroi** **Cible atteinte**

INDICATEUR 2	NOMBRE D'ENTREPRISES EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AYANT IMPLANTÉ UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE GESTION DE LA QUALITÉ DANS LE SECTEUR FROMAGER
	2010-2011
CIBLE	10
RÉSULTATS	**11 entreprises ayant reçu une lettre d'octroi** **Cible atteinte**

INDICATEUR 3	NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT UN PROJET D'AMÉLIORATION AFIN DE SE CONFORMER AUX NORMES DES ABATTOIRS DE PROXIMITÉ
	2010-2011
CIBLE	30
RÉSULTATS	**31 entreprises ayant reçu une lettre d'octroi** **Cible atteinte**

ACTION 4

Mettre en place un centre d'expertise fromagère

INDICATEUR	MISE EN ŒUVRE DU CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC (CEFQ)
	2010-2011
CIBLE	Mise en service du CEFQ
RÉSULTATS	**Services offerts depuis octobre 2010** **Cible atteinte**

L'assemblée générale constitutive du CEFQ a eu lieu le 7 décembre 2010. Certains services étaient cependant déjà offerts auparavant par le directeur technique du Centre.

Des marchés en croissance

Orientation 3. Accroître les achats d'aliments québécois sur le marché intérieur

ACTION 5

Organiser des activités de promotion visant les consommateurs ou en soutenir la réalisation (Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur — orientation 1)

INDICATEUR	ÉLABORATION DU TROISIÈME VOLET DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION GÉNÉRIQUE TRIENNALE D'ACCROISSEMENT DES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR
	2010-2011
CIBLE	Campagne promotionnelle élaborée au 31 mars 2011
RÉSULTATS	**Campagne promotionnelle élaborée** **Cible atteinte**

ACTION 6

Déterminer les tendances du marché intérieur et les faire connaître aux entrepreneurs (Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur — orientation 3)

INDICATEUR	NOMBRE D'ACTIVITÉS RÉALISÉES OU DE PUBLICATIONS DIFFUSÉES AU SUJET DES TENDANCES DU MARCHÉ INTÉRIEUR ET VISANT LES ENTREPRENEURS
	2010-2011
CIBLE	5
RÉSULTATS	**5** **Cible atteinte**

ACTION 7

Aider la clientèle à accéder aux réseaux de distribution appropriés (Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur — orientation 5)

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ACTIONS RÉALISÉES OU SOUTENUES FINANCIÈREMENT ET FACILITANT LES RENCONTRES ENTRE LES TRANSFORMATEURS ET LES ACHETEURS
	2010-2011
CIBLE	5
RÉSULTATS	**8** **Cible atteinte**

INDICATEUR 2	RÉDACTION DE LA PREMIÈRE PARTIE DU PORTRAIT ET DU GUIDE D'ACCÈS AU RÉSEAU INSTITUTIONNEL
	2010-2011
CIBLE	D'ici au 31 mars 2011
RÉSULTATS	**Cible atteinte**

ACTION 8

Soutenir le développement des appellations réservées et des termes valorisants

INDICATEUR	NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS DE PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES APPELLATIONS RÉSERVÉES
	2010-2011
CIBLE	3
RÉSULTATS	**3** **Cible atteinte**

Orientation 4. Accroître les achats d'aliments québécois sur les marchés extérieurs

ACTION 9

Offrir un service d'accompagnement-conseil personnalisé aux entreprises afin d'accroître leurs ventes à l'extérieur du Québec

INDICATEUR	NOMBRE D'ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES
	2010-2011
CIBLE	100
RÉSULTATS	**149** **Cible atteinte**

ACTION 10

Organiser des rencontres entre les acheteurs étrangers qualifiés et les exportateurs québécois

INDICATEUR	NOMBRE D'ACHETEURS QUI ONT PARTICIPÉ AUX RENCONTRES
	2010-2011
CIBLE	50
RÉSULTATS	**85** **Cible atteinte**

ACTION 11

Promouvoir une image de marque des produits agroalimentaires du Québec à l'étranger

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ACTIVITÉS DE PROMOTION D'UNE IMAGE DE MARQUE DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES DU QUÉBEC RÉALISÉES À L'ÉTRANGER
	2010-2011
CIBLE	4
RÉSULTATS	**4** **Cible atteinte**

ACTION 12

Aider les entreprises à accroître leurs ventes sur les marchés à l'extérieur du Québec

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES SOUTENUES PAR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À L'EXPORTATION
	2010-2011
CIBLE	60
RÉSULTATS	**70 entreprises bénéficiaires (7 en attente)** **Cible atteinte**

Bilan de l'utilisation des marges de manœuvre

En vertu de sa convention de performance et d'imputabilité, TRANSAQ peut bénéficier de certains allégements administratifs internes relativement à la gestion des ressources humaines, matérielles et informationnelles, et ce, avec l'accord du sous-ministre.

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune marge de manœuvre n'a été utilisée.

ANNEXE II.

RÉSULTATS 2010-2011 AU REGARD DU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013

TABLE DES MATIÈRES

Introduction p. 87

Tableau de synthèse du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013 p.88

Bilan des résultats 2010-2011 p. 90

1. Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre p. 90
2. Objectif gouvernemental 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec p. 92
3. Objectif gouvernemental 4 : Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement p. 93
4. Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux p. 97
5. Objectif gouvernemental 8 : Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec p. 99
6. Objectif gouvernemental 9 : Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières p. 100
7. Objectif gouvernemental 12 : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable p. 100
8. Objectif gouvernemental 14 : Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle p. 101
9. Objectif gouvernemental 18 : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux p. 102

Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui ne sont pas directement couverts par le plan ministériel p.104

Introduction

L'adoption de la Loi sur le développement durable, sanctionnée en avril 2006, a conduit le Ministère à adopter son premier plan d'action de développement durable en mars 2009, ainsi que le prescrit la Loi.

Toutefois, dès l'an 2000, la notion de développement durable est inscrite dans la mission du Ministère, à savoir « Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable ». De plus, en mai 2005, la loi constitutive du Ministère est modifiée afin d'y inclure officiellement l'exercice de pouvoirs en matière de politiques et de programmes dans une perspective de développement durable.

Ainsi, que ce soit pour tenir compte des enjeux économiques, environnementaux ou sociaux, le développement durable est une préoccupation ministérielle depuis plusieurs années. Ce premier plan d'action ministériel de développement durable a donc été réalisé en cohérence avec le plan stratégique et les plans d'affaires du Ministère, lesquels indiquent plus globalement les objectifs ministériels en la matière.

Les pages qui suivent présentent, sous forme de tableau de synthèse, le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013, les résultats atteints en 2010-2011 au regard des cibles déterminées dans ce plan de même que, à titre de complément d'information, les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui ne sont pas directement couverts par le plan ministériel.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover	2. Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

Informer et sensibiliser le personnel du Ministère et ses clientèles au concept et aux principes de développement durable	Soutenir la recherche et l'innovation contribuant au développement durable du secteur bioalimentaire	Soutenir le secteur bioalimentaire dans la maîtrise des risques alimentaires et la protection de l'environnement

ACTIONS

1. Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique AI 2. Améliorer les services-conseils rattachés à l'une ou l'autre des dimensions du développement durable, au bénéfice des entreprises agricoles	3. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concerté en recherche et innovation	4. Développer la traçabilité dans de nouveaux secteurs de production et poursuivre la traçabilité de la ferme à la table 5. Aider les entreprises de transformation du secteur des fromages fins à se doter des outils nécessaires pour améliorer la qualité et la salubrité des aliments 6. Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert 7. Soutenir les exploitations qui doivent entreposer leurs fumiers de façon adéquate d'ici 2010, en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles 8. Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec 9. Mettre en place une stratégie en protection phytosanitaire des cultures au Québec 10. Élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique

	3. Produire et consommer de façon responsable			4. Accroître l'efficience économique	5. Répondre aux changements démographiques	6. Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
	6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec	9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières	12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable	14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle	18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux
	Accroître, au Ministère, l'adoption de pratiques de gestion et d'acquisition responsables sur le plan écologique et social	Appuyer le secteur agricole dans la mise en œuvre d'initiatives visant la production d'énergies renouvelables	Poursuivre l'implantation de l'écoconditionnalité dans les programmes du Ministère	Soutenir le secteur bioalimentaire dans l'utilisation responsable des ressources	Contribuer à la pérennité du secteur bioalimentaire en favorisant son accessibilité pour la relève	Accompagner les partenaires et les clientèles du Ministère dans l'aménagement et le développement du territoire dédié aux activités bioalimentaires de façon durable et intégrée
	11. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable dès son adoption AI 12. Poursuivre la démarche de certification *Cégep Vert du Québec* pour les deux campus de l'Institut de technologie agroalimentaire	13. Financer des projets visant à réduire et éviter les émissions de gaz à effet de serre par la valorisation énergétique de la biomasse	14. Appliquer progressivement l'écoconditionnalité des aides agricoles	15. Soutenir l'application d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire	16. Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère	17. Mettre en œuvre des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole 18. Mettre en œuvre les actions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des municipalités et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial AI

Les actions accompagnées du symbole AI sont des activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Bilan des résultats 2010-2011

1. Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique AI

INDICATEUR 1	TAUX D'EMPLOYÉS REJOINTS PAR LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE		Sensibilisation de 80 % des employés en 2011		
RÉSULTATS	**Réalisation de 5 activités de sensibilisation**	**90 % Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

À la suite d'une décision du Comité interministériel de développement durable (CIDD), ce taux a été mesuré par le Bureau de coordination du développement durable (BCDD), et ce, globalement pour l'ensemble de l'administration publique en mars 2011.

De plus, afin de sensibiliser son personnel au concept de développement durable, le Ministère a tenu les activités suivantes :

1) Une collecte de denrées non périssables a eu lieu mensuellement auprès du personnel du Ministère, au profit de Moisson Québec. Cette activité qui porte sur un thème différent chaque mois, par exemple les produits pour les soins corporels, les légumes en conserve ou les petits pots pour bébé, permet de mettre en valeur la dimension sociale du développement durable.

2) Le Ministère a participé à la Journée sur l'environnement le 21 avril 2010. Ainsi, des représentants du Réseau de transport de la Capitale ont eu la possibilité d'informer le personnel de vive voix à propos des services offerts spécifiquement pour les déplacements quotidiens liés au travail. Pour sa part, le Ministère a présenté son nouveau programme de transport durable, comprenant notamment des initiatives ayant trait à l'utilisation du vélo et du covoiturage. Enfin, des plans d'arbres ont été remis aux visiteurs du kiosque en place au Ministère.

3) Une conférence portant sur les causes et les effets sur la planète des changements climatiques a été offerte au personnel du Ministère.

4) Un article traitant de la responsabilité sociale des entreprises a été publié dans le bulletin d'information *Bioclips*, destiné au personnel et à la clientèle du Ministère.

5) Enfin, le Ministère a poursuivi ses activités de sensibilisation au concept de développement durable à l'occasion des journées d'accueil de son nouveau personnel.

INDICATEUR 2	PARMI LES EMPLOYÉS SENSIBILISÉS, TAUX DE CEUX AYANT ACQUIS UNE CONNAISSANCE SUFFISANTE DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PRENDRE EN COMPTE DANS LEURS ACTIVITÉS RÉGULIÈRES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				50 %
RÉSULTATS		**Voir les résultats commentés**		**Sera fourni par le BCDD[1]**

1. BCDD : Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

RÉSULTATS COMMENTÉS

Cet indicateur a été ajusté à la suite d'une décision rendue par le Comité interministériel de développement durable (CIDD) le 4 juin 2010.

Aucune activité de formation n'a eu lieu en 2010-2011. Le taux de formation sera mesuré en mars 2013.

ACTION 2

Améliorer les services-conseils rattachés à l'une ou l'autre des dimensions du développement durable, au bénéfice des entreprises agricoles

INDICATEUR 1	NOMBRE CUMULATIF D'ENTREPRISES QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE SERVICES-CONSEILS SUBVENTIONNÉS			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	s. o.	s. o.		
RÉSULTATS	**15 234**	**16 360**		

INDICATEUR 2	NOMBRE CUMULATIF DE DIAGNOSTICS SPÉCIALISÉS EN AGROENVIRONNEMENT RÉALISÉS ENTRE 2009 ET 2013			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				3 000
RÉSULTATS CUMULATIFS	**256**	**570 Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

On estime à 314 le nombre de diagnostics spécialisés réalisés en 2010-2011, dont 6 concernent les bilans alimentaires, 278, l'érosion des sols (champs et berges) et 30, la gestion des pesticides et des ennemis des cultures. Cela porte à 570 le nombre total de diagnostics spécialisés.

L'utilisation sur le terrain du diagnostic spécialisé en matière d'érosion s'est précisée en 2010-2011. Ce diagnostic n'est plus obligatoire pour la résolution des problèmes d'érosion à l'exception de deux mesures du programme Prime-Vert, mais est plutôt recommandé pour certaines situations. De plus, d'autres outils ou stratégies d'intervention peuvent être utilisés pour comprendre et corriger les problèmes de surplus de phosphore ou en ce qui concerne l'emploi des pesticides et la gestion des ennemis des cultures.

L'établissement d'un diagnostic spécialisé demeure une approche complémentaire au Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). Le diagnostic spécialisé est une mesure volontaire pour la majorité des cas et les exploitations agricoles peuvent donc l'utiliser selon leurs besoins et à la suite d'une recommandation de leurs conseillers.

INDICATEUR 3	OFFRE DE SERVICES-CONSEILS MULTIDISCIPLINAIRES, PAR LES RÉSEAUX AGRICONSEILS, DANS LES SECTEURS DE LA TRANSFORMATION À LA FERME, DE L'AGROTOURISME ET DES PRODUCTIONS EN DÉVELOPPEMENT			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE				Services-conseils offerts dans ces secteurs
RÉSULTATS	**Besoins documentés**	**Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

À la suite de travaux réalisés en 2009-2010 et en vue de répondre aux besoins exprimés en matière de services-conseils, un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre. Une conseillère spécialisée a été mandatée pour suggérer un plan de commercialisation qui sera offert prochainement pour l'obtention d'un financement dans le cadre du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA). Une mesure visant à soutenir les entreprises agricoles souhaitant utiliser des services-conseils dans le domaine de la diversification, notamment par la transformation à la ferme, l'agrotourisme et la différenciation de produits, sera mise en place au cours des prochains mois.

2. Objectif gouvernemental 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

ACTION 3

Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concerté en recherche et innovation

INDICATEUR	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN AGROALIMENTAIRE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE		D'ici 2010, élaboration, adoption et publication du plan d'action en collaboration avec les partenaires du Ministère		Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013
RÉSULTATS	**Élaboration et adoption du plan d'action**	**Lancement du plan en juillet 2010 Cible intermédiaire atteinte**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 6, priorité « Plan d'action pour la recherche et l'innovation » (p. 36).

3. Objectif gouvernemental 4 : Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

ACTION 4

Développer la traçabilité dans de nouveaux secteurs de production et poursuivre la traçabilité de la ferme à la table

INDICATEUR	NOMBRE D'ESPÈCES ET DE SECTEURS COUVERTS PAR UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE				Identification d'au moins deux nouvelles espèces d'ici 2013 et élaboration d'un nouveau plan avec les partenaires du Ministère
RÉSULTATS		**Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour prendre connaissance des résultats commentés , voir la section IV, thème 2, priorité « Mise en application de la traçabilité au sein de nouveaux secteurs » (p. 32).

ACTION 5

Aider les entreprises de transformation du secteur des fromages fins à se doter des outils nécessaires pour améliorer la qualité et la salubrité des aliments

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR DES FROMAGES FINS AYANT APPLIQUÉ UN PLAN DE CONTRÔLE ET DE GESTION DE LA QUALITÉ			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE		Application d'un plan par 20 entreprises d'ici 2011		
RÉSULTATS	**12 entreprises**	**23 entreprises Cible atteinte**		

INDICATEUR 2	NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR DES FROMAGES FINS AYANT IMPLANTÉ UN SYSTÈME DE QUALITÉ RECONNU INCORPORANT LES PRINCIPES HACCP			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE		Implantation du système par 3 entreprises d'ici 2011		
RÉSULTATS	**1**	**6 Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour le secteur des fromages fins au Québec, TRANSAQ a accepté six projets d'implantation d'un système de qualité HACCP ou reconnu par la Global Food Safety Initiative (GFSI).

ACTION 6

Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert

INDICATEUR 1	NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ADHÉRANT AUX PROJETS DE BASSINS VERSANTS			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				4 200 d'ici 2013
RÉSULTATS	**2 257**[1]	**2 771**		

1. Cette donnée a été révisée par rapport au *Rapport annuel de gestion 2009-2010.*

INDICATEUR 2	APPUI FINANCIER DU MINISTÈRE DANS LE CADRE DES PROJETS POUR SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE CORRECTIFS À LA FERME			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				Atteinte de l'appui financier déterminé d'ici 2013 – 30 M$
RÉSULTATS	**6,3 M$**[1]	**13,1 M$**		

1. Cette donnée a été révisée par rapport au *Rapport annuel de gestion 2009-2010.*

INDICATEUR 3	PROPORTION DES PROJETS DE BASSINS CIBLÉS OÙ L'ON OBSERVE UNE TENDANCE TEMPORELLE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE SURFACE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				50 %
RÉSULTATS	**ND**	**ND** **Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Dans le cadre de son mandat de suivi de la qualité de l'eau des projets agricoles, le MDDEP a produit, en janvier 2011, un premier rapport qui fait état des difficultés liées à l'interprétation des données recueillies. Pour contourner ce problème et déterminer des tendances, le MDDEP prévoit dorénavant associer à chacune des mesures de concentration de phosphore réalisées la valeur du débit instantané du cours d'eau au même moment et poursuivre le suivi de ces projets sur une plus longue période.

ACTION 7

Soutenir les exploitations qui doivent entreposer leurs fumiers de façon adéquate d'ici 2010, en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles

INDICATEUR	POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS VISÉES DONT LES FUMIERS SONT ENTREPOSÉS DE FAÇON ADÉQUATE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE		Entreposage adéquat pour 100 % des exploitations visées d'ici 2010		
RÉSULTATS	**93,4 %**	**94,6 %** **Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

La proportion d'exploitations dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate est de 94,61 %. On peut donc estimer que 972 entreprises (5,39 %) de production animale ne sont pas conformes à la norme en ce qui concerne l'entreposage des fumiers. Ces dernières gèrent 1 192 074,89 m^3 de fumier et 3 111 218,94 kg de phosphore (P_2O_5), soit respectivement 3,90 % et 4,49 % de la production québécoise.

Nous nous attendons à ce que ce nombre d'entreprises diminue pour s'établir à 451 d'ici au 31 mars 2012, car 521 demandes d'aide financière pour un ouvrage de stockage de fumiers sont présentement en attente.

Il est à noter que le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) permet, depuis août 2010, la gestion des fumiers en amas au champ.

ACTION 8

Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ)

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES ADHÉRANT À LA STRADDAQ			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE		47 entreprises d'ici mars 2011		
RÉSULTATS	**12**	**22 Voir les résultats commentés**		

INDICATEUR 2	PART RELATIVE DE LA PRODUCTION DES PISCICULTEURS ADHÉRANT À LA STRADDAQ			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE		80 % d'ici mars 2011		
RÉSULTATS	**31 %**	**46 % Voir les résultats commentés**		

INDICATEUR 3	NOMBRE D'ENTREPRISES PISCICOLES ADHÉRANT À LA STRADDAQ AYANT ATTEINT LES OBJECTIFS DE L'ENTENTE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				Atteinte, d'ici mars 2013, des objectifs de l'entente par 20 entreprises
RÉSULTATS	**0**	**0 Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

L'adhésion à la STRADDAQ par une entreprise dépend, entre autres, de son obtention du certificat d'autorisation du MDDEP. Or, dans certains cas, le délai de traitement des demandes de certificats peut se révéler, pour diverses raisons techniques et administratives, plus long que la cible le prévoit.

ACTION 9

Mettre en place une stratégie en protection phytosanitaire des cultures au Québec

INDICATEUR	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE EN PROTECTION SANITAIRE DES CULTURES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE				Adoption et publication de la stratégie d'ici 2013
RÉSULTATS	**Élaboration de la stratégie avec les partenaires du Ministère**	**Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 3, priorité « Révision de la stratégie phytosanitaire valorisant les solutions de rechange aux pesticides et l'utilisation rationnelle de ces derniers » (p. 33).

ACTION 10

Élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique

INDICATEUR	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013
RÉSULTATS		**Lancement du plan d'action en juillet 2010**		

4. Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

ACTION 11

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable dès son adoption AI

INDICATEUR 1	ADOPTION DU CADRE OU DU SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (CGE OU SGE)			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE		Adoption d'ici mars 2011		
RÉSULTATS		**Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le document était terminé le 31 mars 2011.

INDICATEUR 2	NOMBRE DE MESURES APPLIQUÉES CONTRIBUANT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS NATIONAUX DE GESTION ENVIRONNEMENTALE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				16
RÉSULTATS CUMULATIFS	**4**	**8**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Les activités réalisées sont les suivantes :

- installation d'un enclos à vélos dans le stationnement souterrain ;
- amélioration de la signalisation des infrastructures cyclistes ;
- tenue de kiosques sur les modes de transport alternatifs ;
- campagne de sensibilisation « Petit geste. Gros résultat ».

INDICATEUR 3	NOMBRE DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES RÉALISÉES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				16
RÉSULTATS CUMULATIFS	3	7		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Les activités réalisées sont les suivantes :

- mise en place de séchoirs à main au 200, chemin Sainte-Foy, Québec ;
- récupération de piles et cellulaires au 200, chemin Sainte-Foy, Québec ;
- accompagnement du Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec (LEPAQ) pour la gestion des matières résiduelles ;
- élimination de l'eau embouteillée au 200, chemin Sainte-Foy, Québec.

ACTION 12

Poursuivre la démarche de certification *Cégep vert du Québec* pour les deux campus de l'Institut de technologie agroalimentaire

INDICATEUR	ATTESTATION DU NIVEAU 3 OCTROYÉE PAR ENVIRONNEMENT JEUNESSE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE		Certification *Cégep vert du Québec*, niveau 3 (avant-dernier niveau), d'ici septembre 2010		
RÉSULTATS		**Certification *Cégep vert du Québec*, niveau 3, obtenue Cible atteinte**		

5. Objectif gouvernemental 8 : Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec

ACTION 13

Financer des projets visant à réduire et à éviter les émissions de gaz à effet de serre par la valorisation énergétique de la biomasse

INDICATEUR 1	INVESTISSEMENTS DU MINISTÈRE POUR LA RÉALISATION DE PROJETS			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				20,5 M$
RÉSULTATS	**1 M$**[1]	**0,574 M$**		

1. Cette donnée a été révisée par rapport au *Rapport annuel de gestion 2009-2010*.

INDICATEUR 2	NOMBRE DE TONNES ÉQUIVALENT CO_2 (T. ÉQ. CO_2) RÉDUITES OU ÉVITÉES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				256 kt
RÉSULTATS	**7,8 kt**[1]	**1,6 kt**		

1. Cette donnée a été révisée par rapport au *Rapport annuel de gestion 2009-2010*.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 3, priorité « Aide à la réduction des gaz à effet de serre et valorisation énergétique de la biomasse » (p. 33).

6. Objectif gouvernemental 9 : Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

ACTION 14

Appliquer progressivement l'écoconditionnalité des aides agricoles

INDICATEUR	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES RESPECTANT L'ÉQUILIBRE DE LA NORME PHOSPHORE 2010			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				20 685
RÉSULTATS	**ND**	**ND**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le MDDEP demeure responsable de l'application réglementaire visant l'équilibre du phosphore.

7. Objectif gouvernemental 12 : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

ACTION 15

Soutenir l'application d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT AMORCÉ OU RÉALISÉ UN DIAGNOSTIC ET UN PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				Amorce ou réalisation par 50 entreprises
RÉSULTATS CUMULATIFS	**6 plans d'action réalisés**	**8 plans d'action réalisés**		

INDICATEUR 2	NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT RÉALISÉ DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT OU D'IMPLANTATION DE PROCÉDÉS INNOVATEURS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				Réalisation par 50 entreprises
RÉSULTATS CUMULATIFS	**5 activités de développement**	**10 activités de développement**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir l'annexe 1, action 2a, « Soutenir l'implantation d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire » (p. 78).

8. Objectif gouvernemental 14 : Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

ACTION 16

Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère

INDICATEUR 1	INVESTISSEMENTS DU MINISTÈRE LIÉS AUX PROGRAMMES D'AIDE POUR LA RELÈVE AGRICOLE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				10 M$
RÉSULTATS CUMULATIFS	**1,94 M$**	**4,01 M$**		

INDICATEUR 2	NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS PAR LES PROGRAMMES D'AIDE POUR LA RELÈVE AGRICOLE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE				750
RÉSULTATS CUMULATIFS	**357**	**750**		

INDICATEUR 3	NOMBRE DE PARTICIPANTS AU PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE DANS LE SECTEUR DE LA CAPTURE (DANS L'INDUSTRIE DES PÊCHES)			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE		30 projets d'ici mars 2011		
RÉSULTATS CUMULATIFS	**40**	**68 Cible atteinte**		

9. Objectif gouvernemental 18 : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

ACTION 17

Mettre en œuvre des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole

INDICATEUR 1	SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE LIANT LE MINISTÈRE ET CHACUNE DES MRC PARTICIPANTES AUX PROJETS PILOTES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	8			
RÉSULTATS	**8 Cible atteinte**	**Cible atteinte en 2009-2010**		

INDICATEUR 2	DÉPÔT DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE CONÇUS PAR LES MRC			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE		8		
RÉSULTATS CUMULATIFS	**0**	**6 Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Six municipalités régionales de comté (MRC) sur huit ont mené à terme leur projet pilote en déposant leur plan de développement de la zone agricole (PDZA). Les deux autres MRC prévoient déposer leur PDZA au début de l'exercice financier 2011-2012.

INDICATEUR 3	PUBLICATION DU GUIDE MINISTÉRIEL D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE À L'INTENTION DES MRC ET DES COMMUNAUTÉS MÉTROPOLITAINES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE		Publication du guide		
RÉSULTATS		**Voir les résultats commentés**		

RÉSULTATS COMMENTÉS

La publication du guide d'élaboration d'un PDZA est prévue pour l'exercice financier 2011-2012.

ACTION 18

Mettre en œuvre les actions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des municipalités et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial AI

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ACTIONS DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES MUNICIPALITÉS MISES EN ŒUVRE AUXQUELLES PARTICIPE LE MINISTÈRE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE				Participation à l'ensemble des actions communes
RÉSULTATS	3	2		

RÉSULTATS COMMENTÉS

La Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux (TACOM), composée de différents ministères et organismes, dont le MAPAQ, a amorcé la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable. La participation du Ministère aux travaux de la TACOM s'est traduite par :

- l'identification des actions de développement durable du Ministère qui ont une incidence sur les organismes municipaux et qui nécessitent un accompagnement ;
- l'identification des outils et moyens d'accompagnement du Ministère qui ont une incidence sur les organismes municipaux.

INDICATEUR 2	NOMBRE D'ACTIONS DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES ENTREPRISES MISES EN ŒUVRE AUXQUELLES PARTICIPE LE MINISTÈRE POUR LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE				Participation à l'ensemble des actions communes
RÉSULTATS	0	5		

RÉSULTATS COMMENTÉS

Cinq actions ont été réalisées en 2010-2011 :

- élaboration de la Stratégie de sensibilisation des entreprises au développement durable ;
- mise sur pied d'un répertoire d'outils gouvernementaux pour aider les entreprises à amorcer une démarche de développement durable ;
- réalisation de visuels et de contenus promotionnels dans le cadre de la Stratégie ;
- intégration d'une section « Développement durable » sur Portail Québec ;
- sondage auprès de plus de 4 000 entreprises sur la prise en compte d'une vingtaine d'enjeux pouvant contribuer à leurs démarches de développement durable.

Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui ne sont pas directement couverts par le plan ministériel

Les mesures prévues et adoptées par l'État québécois en matière de développement durable comportent notamment un cadre de référence pour la mise en œuvre : la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

À cet égard, le Ministère contribue directement à 9 des 29 objectifs de cette stratégie, tandis que ses activités courantes lui permettent de contribuer indirectement à 17 objectifs supplémentaires. Ainsi, seuls 3 des 29 objectifs de la Stratégie ne sont pas pris en compte par le Ministère.

Les motifs proposés par le MDDEP afin d'expliquer ces différents niveaux de contribution à l'avancement de l'ensemble des objectifs de la Stratégie sont les suivants :

A. Les compétences dévolues au Ministère ou son champ d'intervention ne lui permettent pas de contribuer réellement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental.

B. Le Ministère contribue, au moyen de son propre plan d'action, à l'objectif gouvernemental par une ou des actions auxquelles un autre objectif est lié de façon plus directe.

C. Le Ministère a pris des engagements à l'égard de l'objectif gouvernemental ou les services qu'il offre contribuent déjà à y répondre.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec	C	Portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences	C	Collaboration au Plan national de sécurité civile
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	B	Action : Soutenir l'application d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire (p. 100)
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	B	Action : Élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique (p. 96)
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	C	Obligation pour le Ministère de se soumettre au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions	C	Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région
15. Accroître le niveau de vie	A	
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	B	Action : Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère (p. 101)
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	C	Contribution au Plan d'action gouvernemental en matière de saines habitudes de vie

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones	C	Entente spécifique sur le développement bioalimentaire au Nunavik
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience	C	Présence des directions régionales sur tout le territoire du Québec
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	C	Application de la Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec, Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	B	Action : Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert (p. 94)
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	B	Action : Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert (p. 94)
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté	C	Participation au processus de consultation publique sur la production porcine
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	B	Action : Mettre en place des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole (p. 102)
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	A	
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	C	Formations initiales et continues de l'ITA
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre	B	Action : Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère (p. 101)
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	A	

ANNEXE III.

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

TABLE DES MATIÈRES

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration p.109

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels p.109

Objectifs gouvernementaux en matière d'accès à l'égalité en emploi p. 110

- Renseignements généraux p. 110
- Données globales p. 110
- Membres de communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées p. 111
- Femmes p. 112
- Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi p. 113

Allègement réglementaire et administratif pour les entreprises p. 113

Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (actions 16 et 17) p. 115

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec p. 115

Politique de financement des services publics p. 116

Directive sur la gestion des ressources informationnelles p. 117

Bonis au rendement p. 117

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Rappelons que, dans la foulée de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a énoncé sa propre politique linguistique en 1997. Au cours de l'année 2010-2011, la vigilance s'est maintenue quant à la mise en application de la Politique et au respect des dispositions de la Charte de la langue française.

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, la personne-ressource désignée pour la mise en application de la politique linguistique au Ministère a été mise à contribution à douze reprises par des gestionnaires ou des membres du personnel du Ministère, afin de fournir une explication des dispositions de la Charte de la langue française ou de la politique linguistique ainsi que des droits et obligations du Ministère en la matière. Ces interventions avaient trait pour l'essentiel à des demandes d'information sur l'emploi d'une seconde langue, généralement l'anglais, dans certaines activités du Ministère, sur des règles de correspondance et d'affichage, sur le bien-fondé de la traduction de documents, etc.

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le tableau ci-dessous présente les principales statistiques opérationnelles 2010-2011 liées à la protection des renseignements personnels.

DEMANDE D'ACCÈS	322	%
> Décisions		
Acceptées – transmission de renseignements	186	58
Acceptées partiellement[1]	55	17
Refusées[1]	81	25
> Types de demandes[2]		
Accès aux documents	235	75
Accès aux renseignements personnels	34	11
Avis – consultation	44	14
> Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information	**0**	**0**

1. Principaux motifs de refus : protection des renseignements personnels, incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'administration de la justice, sur l'économie ou sur les décisions administratives.
2. Une demande peut être de plusieurs types et ainsi être comptabilisée plus d'une fois.

Objectifs gouvernementaux en matière d'accès à l'égalité en emploi

Renseignements généraux

L'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique stipule ce qui suit :

« Le rapport annuel d'un ministère ou d'un organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui était applicable ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. »

Rappelons qu'en vertu de l'article 53 de cette même loi :

« À la suite d'un concours, la nomination d'un fonctionnaire est faite au choix parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes. Lorsqu'une liste de déclaration d'aptitudes comprend un candidat visé par un programme d'accès à l'égalité ou un plan d'embauche pour les personnes handicapées, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme tient compte des objectifs fixés par ce programme ou ce plan. Il tient aussi compte des objectifs d'embauche, déterminés par le Conseil du trésor, à l'égard des diverses composantes de la société québécoise. »

Données globales

Embauche totale au cours de la période de 2010-2011

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	112	224	164	52

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2011

Effectif total (personnes)	1 539

Membres de communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2010-2011

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires, qu'il s'agisse de membres des communautés culturelles, anglophones ou autochtones ou de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2010-2011	EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2010-2011					
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Réguliers	112	15	1	1	2	**19**	17,0
Occasionnels	224	13	0	1	0	**14**	6,3
Étudiants	164	15	7	2	1	**25**	15,2
Stagiaires	52	5	0	0	0	**5**	9,6

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2008-2009	17,6	8,9	15,3	5,6
2009-2010	16,9	9,7	14,1	22,0
2010-2011	17,0	6,3	15,2	9,6

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

	2009		2010		2011	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communautés culturelles	69	4,2	73	4,6	77	5,0
Autochtones	7	0,4	5	0,3	6	0,4
Anglophones	11	0,7	11	0,7	9	0,6
Personnes handicapées	22	1,3	19	1,2	18	1,2

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier: résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2011

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCA-DREMENT		PERSONNEL PROFES-SIONNEL[1]		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%
Communautés culturelles	2	0,1	45	2,9	25	1,6	5	0,3	0	0	0	0	**77**	**5,0**
Autochtones	0	0	2	0,1	3	0,2	1	0,1	0	0	0	0	**6**	**0,4**
Anglophones	0	0	5	0,3	3	0,2	1	0,1	0	0	0	0	**9**	**0,6**
Personnes handicapées	1	0,1	6	0,4	8	0,5	3	0,2	0	0	0	0	**18**	**1,2**

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2010-2011 par statut d'emploi

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	76	150	110	34	370
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2010-2011	67,9	67,0	67,1	65,4	67,0

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2011

	PERSONNEL D'ENCA-DREMENT	PERSONNEL PROFES-SIONNEL[1]	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	109	742	529	140	0	19	**1 539**
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	37	342	326	136	0	1	**842**
Taux de représen-tativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	33,9	46,1	61,6	97,1	0	5,3	**54,7**

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des différentes actions ou mesures mises en place par les ministères et organismes afin de favoriser la gestion de la diversité.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	AUTOMNE 2008 (COHORTES 2009)	AUTOMNE 2009 (COHORTES 2010)	AUTOMNE 2010 (COHORTES 2011)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	3	4	7

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars	1	2	0

Autres mesures ou actions (exemples : projets mis en œuvre dans le cadre de la Mesure de soutien à l'intégration des membres de communautés culturelles, activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation)

MESURE OU ACTION	2010-2011	
	GROUPES CIBLES VISÉS	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Aucune	–	–

Allégement réglementaire et administratif pour les entreprises

En 2010-2011, le Ministère a posé plusieurs gestes concourant à l'objectif gouvernemental d'allégement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. La liste suivante fait état de ces gestes.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et le Règlement sur le remboursement des coûts d'inspection permanente

Entré en vigueur le 8 juillet 2010, le Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et le Règlement sur le remboursement des coûts d'inspection permanente a entraîné un certain nombre de changements contribuant à alléger le fardeau réglementaire administratif des entreprises. Il a permis notamment de :

- soustraire à la réglementation la présence permanente d'un inspecteur dans les ateliers d'équarrissage de catégorie « conserverie animale », « désossement » ou « préparation générale ». Ainsi, les exploitants de ces ateliers n'ont plus à assumer certains coûts de l'inspection liée à des produits non comestibles. De plus, les installations réservées exclusivement au personnel inspecteur dans ces types d'établissements ne sont plus obligatoires ;
- élargir l'autorisation de l'accès à une aire de service alimentaire à toute personne accompagnée d'un chien lui permettant de pallier un handicap, et ce, dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne. Cet allégement permet ainsi aux établissements alimentaires de composer plus aisément avec la réalité de ces personnes ;

- abolir les modèles de demandes de permis et simplifier les exigences liées aux demandes particulières de la part des entreprises. Cette mesure permettra l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour présenter les demandes de permis et en accélérer le traitement pour la clientèle ;
- supprimer les exigences concernant les contenants de sirop et de produits de l'érable dont la capacité se situe entre 125 ml (ou 125 g) et 5 l (ou 5 kg). Ces normes, qui présentaient certaines contraintes dans la commercialisation de ces produits, ont été abolies, laissant une plus grande liberté commerciale.

Projet de règlement sur l'insémination artificielle des bovins

Le projet de règlement sur l'insémination artificielle des bovins propose la suppression de l'obligation de faire une demande de permis ou de renouvellement de permis pour toute personne qui possède ou transporte du sperme de bovins. Il prévoit aussi, pour le titulaire d'un permis de prélèvement de sperme, la suppression des normes qui n'ont pas d'incidence sur la santé des animaux. La prépublication de ce projet de règlement a eu lieu le 17 novembre 2010 dans la *Gazette officielle du Québec*.

Gestion optimisée des demandes d'aide financière dans le cadre du programme Prime-Vert

Le processus de gestion des demandes d'aide financière a été revu pour 3 des 30 mesures du programme Prime-Vert, lesquelles regroupent 70 % des demandes. Le temps consacré à la gestion administrative des dossiers a été réduit, ce qui s'est traduit par un meilleur service à la clientèle. Le délai d'obtention du paiement, qui était auparavant de trois à sept mois selon les régions, est maintenant d'un maximum de trois mois. Les démarches visant à optimiser les processus de gestion d'autres mesures du programme se poursuivront en 2011-2012 pour le bénéfice de la clientèle.

Gestion optimisée des demandes d'aide financière dans le cadre de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire

La Stratégie de soutien à la transformation alimentaire, lancée en 2009, connaît un réel succès. Les neuf programmes qui la composent ont généré 377 demandes pour 2010-2011. Afin de répondre adéquatement à la demande de la clientèle, des ajustements ont été apportés au cours de la dernière année dans le but d'alléger le processus décisionnel pour les demandes de moins de 25 000 $ ainsi que celles visant l'amélioration de la salubrité et de la qualité dans les entreprises, représentant 55 % du total des demandes. De plus, les exercices de maximisation des processus en cours de réalisation ont permis d'identifier des pistes d'amélioration qui seront mises de l'avant dès le prochain exercice financier.

Formalités administratives imposées aux entreprises

Conformément au plan d'action gouvernemental en la matière, le Ministère a participé aux travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives imposées aux entreprises à des fins de dépôt de ses résultats au ministère du Conseil exécutif.

Les données de l'année 2010 (année civile) n'étant pas disponibles au moment de la production du présent rapport annuel de gestion, elles seront présentées dans la prochaine édition.

La base de calcul du coût des formalités a été ajustée en 2009 afin de mieux tenir compte de l'ensemble des formalités administratives du Ministère. Deux formalités ont été intégrées à l'évaluation des coûts, soit l'enregistrement des exploitations agricoles et l'inscription au Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Pour l'année 2009, le coût total révisé des formalités est donc de 6 766 354 $. Ce coût est demeuré relativement stable par rapport au coût de 2008, établi sur la même base. Une nouvelle formalité s'est ajoutée en 2009, soit le permis d'abattoir transitoire et de proximité, mais cet ajout a généré un impact minime, soit de moins de 0,1 %, sur le coût total. Le volume des formalités a diminué de 1 % entre 2008 et 2009.

Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (actions 16 et 17)

Le Ministère loue le bâtiment abritant son siège social ; il revient donc à la Société immobilière du Québec (SIQ) d'améliorer l'efficacité énergétique de cet édifice. Dans les bâtiments dont le Ministère est propriétaire, plusieurs modifications ont contribué à l'atteinte d'une meilleure efficacité énergétique. Par exemple, le changement des chaudières dans les ITA a permis une diminution de la consommation d'énergie.

Par ailleurs, bien que le Ministère possède plusieurs véhicules, aucune mesure n'a été mise en place pour calculer la consommation de carburant ou encadrer l'achat ou la location de voitures. Toutefois, un véhicule hybride a été acquis, ce qui contribue à diminuer la consommation de carburant dans les déplacements des employés (action 16).

De plus, le Plan de navettage durable, visant la réduction des gaz à effet de serre, est en cours de réalisation au Ministère mais n'a pas encore été adopté. Les actions de ce plan seront réparties dans différentes sections : solutions générales, transport actif, transport collectif et covoiturage. En outre, un enclos à vélos a été construit dans le sous-sol de l'édifice situé au 200, chemin Sainte-Foy, Québec, avec la participation de plusieurs ministères et organismes (action 17).

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

En 2010-2011, le Vérificateur général a procédé à un suivi de la vérification de l'optimisation des ressources portant sur l'inspection des aliments, réalisée en 2005-2006. Ce suivi a permis de conclure à des améliorations satisfaisantes pour la grande majorité (79 %) des recommandations. Les résultats de ces travaux sont détaillés dans le tome II du rapport du Vérificateur général pour l'année 2010-2011.

Politique de financement des services publics

En 2010-2011, le Ministère a perçu des revenus avoisinant les 14,7 millions de dollars et provenant de la vente de droits, de permis, de biens et de services divers.

Le tableau suivant présente les recettes 2010-2011 selon les principales catégories :

LISTE DES REVENUS AUTONOMES 2010-2011	
> Droits et permis	
Restauration et vente au détail d'aliments	12 250 300 $
Études de dossiers	555 654 $
Abattoir et atelier	236 309 $
Transport de lait	115 068 $
Mise en marché	99 789 $
Pêche commerciale	87 639 $
Préparation ou mise en conserve du poisson	64 152 $
Inséminateurs	45 738 $
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	33 585 $
Ventes à l'encan	2 868 $
> Droits et permis – Total	**13 491 102 $**
> Revenus divers (test de laboratoire, nécropsie, phytopatologie, etc.)	**1 222 967 $**
GRAND TOTAL DES REVENUS ISSUS DE BIENS ET SERVICES TARIFÉS	**14 714 069 $**

Le Ministère procède actuellement au calcul du coût de ses services. Les travaux seront terminés au cours de l'année 2011-2012 et permettront de quantifier le niveau d'autofinancement actuel et d'établir des cibles de tarification appropriées à cet égard.

Le Ministère a également amorcé l'examen des services offerts pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé. La possibilité d'appliquer une tarification à ces services sera examinée en 2011-2012.

Directive sur la gestion des ressources informationnelles

Tous les projets du Ministère en matière de ressources informationnelles ont respecté l'enveloppe budgétaire qui leur était octroyée, à l'exception d'un seul.

L'écart concernant la baisse de 2,3 millions de dollars au regard des projets de développement (voir le tableau ci-dessous) s'explique principalement par :

- des projets dont les coûts de réalisation se sont avérés moins élevés que prévu ;
- le report de certains projets en raison d'un changement d'orientation pour ce qui est de la solution, de la non-disponibilité de la solution recherchée ou d'un manque de ressources qualifiées au sein du Ministère.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2010-2011 (en milliers de dollars)

	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI	DÉBOURS RÉELS EN RI POUR L'EXERCICE	ÉCART
Projets de développement	7 530,0	5 204,5	2 325,5
Autres activités	10 503,2	9 693,6	809,6
TOTAL	**18 033,2**	**14 898,1**	**3 135,1**

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2010-2011

	NOMBRE DE PROJETS
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	14
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	11
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	17
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	8

BONIS AU RENDEMENT

Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation du rendement, du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

	NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT	MONTANT TOTAL (EN MILLIERS DE DOLLARS)
Cadres	51	251,7
Cadres juridiques	0	0
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0
TOTAL	**51**	**251,7**

ANNEXE IV.

ANNEXE V.

LOIS ADMINISTRÉES

POUR NOUS JOINDRE

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
- Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1, articles 16 et 17)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, 29.2 et 29.2.1)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, 10.9 et 10.10)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
- Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
- Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
- Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (c. R-19.1)
- Charte de la Ville de Montréal (c. C-11.4, annexe C, articles 56, 58 et 60)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec (à partir d'avril 2001)

- Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
- Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)
- Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)
- Loi sur le crédit forestier (c. C-78)
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

- Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
- Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Les coordonnées du siège social du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont les suivantes :

200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6
Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)
Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Pour connaître les coordonnées des directions régionales, veuillez consulter le site Internet du Ministère à la rubrique « Nous joindre ».

Pierre Corbeil
MINISTRE
418 380-2525
Benoit Lefebvre
Directeur de cabinet

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
Marc-A. Gagnon, président
514 873-4024- Montréal
418 833-5143- Lévis

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Marie-Josée Gouin, présidente
450 442-7100
418 643-3314

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Jacques Brind'Amour
Président directeur général
418 838-5602

MINISTÈRE
NORMAN JOHNSTON
Sous-ministre
418 380-2136

SECRÉTARIAT ET COORDINATION MINISTÉRIELLE
Gilles Bourget
418 380-2136, 3606

SÉCURITÉ ET ACCÈS À L'INFORMATION
Hélène Jolicoeur
418 380-2100, 3537

ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET VÉRIFICATION INTERNE
Simon Côté
418 380-2100, 3210

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION
Daniel Roy
418 380-2100, 3295

COMMUNICATIONS
Michel-André Roy
418 380-2100, 3488
- Hélène Gingras 418 380-2100, 3816
- Nathalie Foster 418 380-2100, 3502

AFFAIRES JURIDIQUES
Christian Caron
418 380-2100, 3420

RESSOURCES FINANCIÈRES
Daniel Landry
418 380-2100, 3792
- Martine Caron 418 380-2100, 2014

RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES
Hélène Beaulieu
418 380-2100, 3698

GESTION DU PARC IMMOBILIER
René-Paul Diebard
450 778-6504, 6296

RESSOURCES INFORMATIONNELLES
Jacquelin Felardeau
418 380-2113, 3344
- Jean Larouche 418 380-2113, 3818
- Danielle Fortin 418 380-2113, 3443
- Catherine Desgagnés-Belzil 418 380-2113, 3484

COORDINATION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE ET DE LA MODERNISATION
Hélène Jolicoeur
418 380-2100, 3537

RESSOURCES HUMAINES
Denise Roy (int.)
418 380-2100, 3129
- Denise Roy 418 380-2100, 3129

Hélène Vincent
Sous-ministre adjointe
418 380-2136

DIRECTION GÉNÉRALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

ANALYSES ET POLITIQUES
Abdoul Aziz Niang
418 380-2100, 3386

AQUACULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
Paul Morin
418 380-2100, 3146

DIRECTION RÉGIONALE ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Donald Arseneau
418 986-2098

DIRECTION RÉGIONALE GASPÉSIE
Marcel Roussy
418 368-7630

DIRECTION RÉGIONALE ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES
Denis Lacerte
819 293-5677, 231

DIRECTION RÉGIONALE CÔTE-NORD
Alain Côté
418 964-8521, 1759

SECTEUR CÔTE-NORD

CENTRE DE SERVICES AGRICOLES

Grandes-Bergeronnes
Alain Côté
418 964-8521

INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE
Rosaire Ouellet
418 856-1110, 1207

DIRECTION CAMPUS LA POCATIÈRE
Jean-Marc Tardif
418 856-1110, 1109

ENSEIGNEMENT
Sylvain Gingras
418 856-1110, 1292

DIRECTION CAMPUS SAINT-HYACINTHE
Michel Beaulac
450 778-6504, 6399

ENSEIGNEMENT
Carole Simon
450 778-6504, 6274

DIRECTION DES ÉTUDES
Rosaire Ouellet (int.)
418 856-1110, 1225

FORMATION CONTINUE, SERVICE AUX ENTREPRISES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE
Louis-Philippe Chouinard
450 778-6504, 6264

SERVICES ÉDUCATIFS LA POCATIÈRE
Jean-Guy Leclerc
418 856-1110, 1285

SERVICES ÉDUCATIFS SAINT-HYACINTHE
Louise Leblanc
450 778-6504, 6413

SERVICES ADMINISTRATIFS
Josée Garant
450 778-6504, 6404

Michel Bonneau
Sous-ministre adjoint
418 380-2136

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

COORDINATION DES OPÉRATIONS RÉGIONALES
Sylvain Tremblay
418 380-2136, 3173

SOUTIEN À L'ENREGISTREMENT ET DU REMBOURSEMENT DES TAXES
François Michaud
418 380-2100, 3852

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Hélène Doddridge
418 380-2100, 3610
- Bernard Racine 418 380-2100,

AGROENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
Michel Riendeau
418 380-2100, 3194
- Vincent Moffet 418 380-2150, 3586

PHYTOPROTECTION
Michel Lacroix
418 380-2100, 3560

DIRECTION RÉGIONALE Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Bureau régional CAPLAN
Louis Bigaouette
418 388-2282, 236

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Caplan
Cap-aux-Meules
Grande-Rivière

DIRECTION RÉGIONALE Bas-Saint-Laurent

Bureau régional RIMOUSKI
Louis Bigaouette (int.)
418 727-3615

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Matane
Amqui
Rimouski
La Pocatière
Rivière-du-Loup
Notre-Dame-du-Lac
Jean Gagnon (int.)
418 727-3615, 1616

DIRECTION RÉGIONALE Capitale Nationale

Bureau régional QUÉBEC
Suzanne Pilote
418 643-0033, 1704

SECTEUR CAPITALE-NATIONALE

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Saint-Hilarion
Deschambault

DIRECTION RÉGIONALE Chaudière - Appalaches

Bureau régional SAINTE-MARIE
Renée Caron
418 386-8116, 1509

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Lévis
Saint-Georges
Thetford Mines
Pierre Lemay
418 386-8116, 1511

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Sainte-Marie
Saint-Flavien
Montmagny
Luc Pelletier
418 386-8116, 1510

DIRECTION RÉGIONALE Centre-du-Québec

Bureau régional NICOLET
Luc Couture
819 293-8501

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Nicolet
Victoriaville
Drummondville
Serge Rouleau
819 293-8501

DIRECTION RÉGIONALE Mauricie

Bureau régional TROIS-RIVIÈRES
Norman Houle
819 371-6761, 4607

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Louiseville
Saint-Narcisse

DIRECTION RÉGIONALE Estrie

Bureau régional SHERBROOKE
Alain Roy
819 820-3001, 4352

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Sherbrooke
Coaticook
Lac-Mégantic
Serge Roy
819 820-3035, 4353

DIRECTION RÉGIONALE Montréal-Laval-Lanaudière

Bureau régional L'ASSOMPTION
François Perron
450 589-5781, 263

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

L'Assomption
Joliette
Laval
François Perron
450 589-5781, 263

DIRECTION RÉGIONALE Montérégie Est

Bureau régional SAINT-HYACINTHE
Jean-Pierre Lessard
450 778-6530, 6122

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Saint-Hyacinthe
Sorel
Bedford
Marieville
Granby
Hugues St-Pierre
450 778-6530, 6121

DIRECTION RÉGIONALE Montérégie Ouest

Bureau régional SAINTE-MARTINE
Robert Beaulieu
450 427-2000, 232

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Sainte-Martine
Saint-Jean-sur-Richelieu
Salaberry-de-Valleyfield
Serge Bisaillon
450 427-2000, 241

DIRECTION RÉGIONALE Outaouais - Laurentides

Bureau régional GATINEAU
Yves Lévesque
819 986-8544, 232

SECTEUR OUTAOUAIS

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Gatineau
Maniwaki
Shawville

SECTEUR LAURENTIDES

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Blainville
Lachute
Mont Laurier
Michel Boisclair
450 971-5110, 6503

DIRECTION RÉGIONALE Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec

Bureau régional ROUYN-NORANDA
Line Charland
819 763-3287, 4555

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Amos
La Sarre
Ville-Marie
Rouyn-Noranda
Alain Sarrazin
819 629-6214, 240

DIRECTION RÉGIONALE Saguenay - Lac-Saint-Jean

Bureau régional ALMA
Sylvie Denis
418 662-6457, 247

CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Saguenay (Chicoutimi)
Saint-Félicien
Jean-Pierre Potvin (int.)
418 662-6457, 250

Madeleine Fortin
Sous-ministre adjointe
418 380-2136

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ ANIMALE ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS

CENTRE MINISTÉRIEL DE SÉCURITÉ CIVILE
Laurent Bolduc
418 380-2100, 3662

SANTÉ ANIMALE ET INSPECTION DES VIANDES
Guy Auclair
418 380-2100, 3035
- Pascal Daigle 418 380-2100, 3948

INSPECTION DES VIANDES
Claude Rivard
450 778-6530, 6183

Bas-Saint-Laurent
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Saguenay – Lac St-Jean
Côte-Nord
Centre-du-Québec - Mauricie
Chaudière-Appalaches
Capitale-Nationale
Maurice Lamontagne
418 834-6740, 226

Laurentides - Laval - Lanaudière - Montréal
Montérégie - Estrie
Outaouais - Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec
André Hamelin
450 371-0285, 222

LABORATOIRES D'EXPERTISES
Ginette Levesque (int.)
418 643-6140, 2689

Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires
Ginette Lévesque
418 643-6140, 2689

Microbiologie,
Daniel Tremblay
418 266-4440, 2504

Chimie
Réjean Deschênes
418 266-4440, 2505

Laboratoire d'épidémiosurveillance
Lise Robert (int.)
450 778-6542, 225

Laboratoire d'expertise en pathologie animale
Martine Bouchard
418 643-6140, 2608

INSPECTION DES ALIMENTS
Michel Houle
418 380-2100, 3083
- Christine Barthe 418 380-2100, 2029

DIRECTION DE L'INSPECTION DES ALIMENTS - SECTEUR EST
Guy Caron (int.)
418 643-1632

Capitale-Nationale
Saguenay – Lac St-Jean
Josée Blais
418 643-1632, 2656

Chaudière-Appalaches
Bas-Saint-Laurent
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Côte-Nord
Isabelle Lefrançois
418 643-1632, 2654

Centre-du-Québec
Estrie
Ginette Tousignant
819 475-8506, 232

DIRECTION DE L'INSPECTION DES ALIMENTS - SECTEUR OUEST
Guy Caron
819 371-6844, 4654

Montérégie
Sylvie Rousseau
450 649-1770, 222

Montréal - Laval
Outaouais
Nord-du-Québec
Denise Leduc
450 972-3020, 242

Laurentides- Lanaudière - Abitibi-Témiscamingue - Mauricie
Johanne Paquin (int.)
450 569-3005, 228

DÉVELOPPEMENT ET RÉGLEMENTATION
Johanne Martel
418 380-2100, 3743
- Pierrette Cardinal 418 380-2100, 3588

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET SERVICES À LA CLIENTÈLE
Michèle Lavoie
418 380-2100, 3085
- Jean Bergeron 418 380-2100, 3605

Dominique Fortin
Sous-ministre associée
418 380-2136

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DES ANALYSES STRATÉGIQUES
Denis Desrosiers
418 380-2100, 2043
- Pierre Thibeault 418 380-2202, 3510
- Jean Rood 418 380-2202, 3235

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET DES EXPORTATIONS
Bernard Houle (int.)
514 873-4147, 5246
- Bernard Houle 514 873-4147, 5246

Laval Poulin
Directeur général (int.)
418 380-2136

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES AGROALIMENTAIRES

PLANIFICATION ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES
Daniel Bouchard
418 380-2100, 3036
- Johanne Godbout 418 380-2100, 3279

ÉTUDES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
Hélène Boivin
418 380-2100, 3406
- Vacant 418 380-2100, 3828

POLITIQUES COMMERCIALES ET INTERGOUVERNEMENTALES
Laval Poulin
418 380-2101, 3268
- Hélène Bergeron 418 380-2100, 3108

POLITIQUES ET ANALYSES SECTORIELLES
Hélène Brassard
418 380-2101, 3258

APPUI À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION
Claude Bernard
418 380-2100, 3288
- Claude Martin 418 380-2100, 3637

DÉVELOPPEMENT ET INITIATIVES ÉCONOMIQUES
Gilles Hains
418 380-2100, 3230
- Yvon Forest 418 380-2100, 3928

Sous-ministre

31 MARS 2011

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec

11-0034